

Enbata

Mensuel

MENSUEL
POLITIQUE BASQUE
Août 2014
N° 2288
3,00 €

Jaurès
et les minorités

**Gérard
Onesta**

**La république
abstraite**

ISSN 0294-4596



9 770294 459006



La collectivité, toujours !

● Jakes Abeberry

Jean-Marc Ayrault, premier ministre, signifie le 20 novembre 2013 au Conseil des élus qu'il refuse une collectivité territoriale Pays Basque, mais indique que "les outils juridiques actuels... peuvent permettre au Pays Basque de se doter d'une structure juridique renforcée". Ces outils sont aujourd'hui présentés par le préfet Durand, soit une fédération des intercommunalités d'Iparralde, soit une intercommunalité unique des 158 communes du Pays Basque à la place des communautés de communes existantes. La proposition séduit les pragmatiques qui voient là un premier pas vers cette collectivité que le pouvoir refuse. Cette structure donne enfin une assemblée à Iparralde même si, pour l'heure, le suffrage universel ne la légitime pas. Les délégués fléchés des 158 communes seraient entre deux et trois cents. Peu importe ce capharnaüm puisque nous serions entre nous dans les limites historiques promises par le préfet comme nous le sommes déjà dans le *pays* créé par arrêté préfectoral du 29 janvier 1997. Ca c'était avant!

Le 8 avril 2014, dans son discours de politique générale devant l'assemblée nationale, le nouveau premier ministre, Manuel Valls, déclenche le big bang territorial qui ébranlera pour des décennies l'armature politico-administrative de la France. Ceci ne figurait pas dans les 60 engagements du candidat Hollande. Avec une rapidité stupéfiante, peu conforme aux jeux politiques traditionnels, ce grand chambardement se met démocratiquement en place. Après des manœuvres de retardement —recours au Conseil constitutionnel et demande de référendum qui ont fait perdre une semaine— le Sénat, prétendument assemblée des collectivités, disqualifié, abandonne aux députés l'initiative d'une loi votée le 23 juillet, dessinant la carte des 13 nouvelles régions et le report à fin décembre 2015 des élections régionales et départementales. Toutes les familles politiques sont sonnées et leurs parlementaires se divisent. Le gouvernement trouve cependant une majorité pour poursuivre en octobre le débat sur les compétences. Cette loi introduit le *droit d'option* permettant aux départements qui le souhaitent de changer de région. Rien n'est donc figé et les enjeux territoriaux peuvent encore être pris en compte même si les voies de passage seront difficiles à franchir par la règle des 3/5^{èmes} dans les territoires concernés. A ce stade, il faut garder à l'esprit que si les Conseils généraux sont appelés à se dépouiller au profit de la région ou de l'intercommunalité. Le département, lui, ne disparaîtra pas. S'il y a une certitude, c'est bien celle-là, car, comme la commune ou la région, le département est une collectivité territoriale inscrite dans la constitution. Pour l'en faire sortir, il lui faut l'aval des 3/5^{èmes} des parlementaires réunis en congrès ou un référendum national. Autant croire au retour de Louis XVI ! Rien n'interdit au législateur de réutiliser le département maintenu, ici ou là, pour répondre au "droit d'option", à un besoin de proximité ou de spécificité. Il serait coupable de se désintéresser de ces éventuelles opportunités. Voilà donc la séquence dans laquelle nous sommes. Jean-Marc Ayrault et son courrier relèvent de l'ancien testament! Pourquoi poursuivre nos calculs de boutiquiers alors que souffle sur l'Hexagone une tornade institutionnelle? Avec moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, on a jeté aux orties la pérennisation du Conseil général par une loi paritaire et le redécoupage des cantons qui, il y a un an seulement, nous faisait redouter, aux confins de la Soule, un mariage basco-béarnais. Face à cette conjoncture instable et innovante, resserrons nos forces. Pourquoi les abertzale, qui impactent comme jamais la société basque, pèseraient-ils moins aujourd'hui qu'en 1981? Nous portions alors, seuls, la revendication du département Pays Basque. Elle fut inscrite dans les 110 propositions du candidat Mitterrand et transcrite dans une proposition de loi du groupe parlementaire socialiste. Si la vie institutionnelle locale nous échappe encore malgré nos progressions municipales, force est cependant de constater des avancées spectaculaires à l'échelle intégrée d'Iparralde: création de l'EPFL (office public foncier), syndicat intercommunal de soutien à la culture basque pour financer l'Institut culturel créé par Jack Lang, Laborantza Ganbara, Bil ta Garbi... On le voit, nos trois provinces ont décollé depuis 1981. Elles sont largement prêtes à une ambition institutionnelle si les abertzale définissent clairement une stratégie auprès des hommes et des femmes au pouvoir à Paris, en Aquitaine et ailleurs. Le consensus du Conseil des élus en témoigne. Si, malgré tout, l'horizon venait à s'obscurcir, il serait toujours temps de revenir au petit mécano du préfet. S'il est, comme prétendu, un premier pas efficace, quelle somme de temps et d'énergie aurions-nous alors perdu puisque cela était possible bien avant le big bang territorial de ce jour.

Sommaire

Lurralde Antolakuntza



● Enbata poursuit le débat ouvert sur la réforme territoriale, avec notamment deux personnalités amies, François Alfonsi et Gérard Onesta, qui soulignent la dimension identitaire d'Iparralde et une vision qui déborde l'hexagone.



● Pseudo-régions françaises et nouvelle donne corse
Par François Alfonsi
Page 4



● La république abstraite
Par Gérard Onesta
Page 5



● Défendre la territorialité d'Iparralde
Par Txetx Etcheverry
Page 8



● On ne reviendra pas à la case départ
Par Mixel Berhocoirgoïn
Page 6



● Moment crucial
Par Xabi Larralde
Page 7



● Occasion unique
Par Pantxo Bimboire
Page 12



● Mila ostoen ostokada
Par Andde Sainte-Marie
Page 13



Alda !

● De la lutte armée à la non-violence
L'exemple basque confronté au modèle corse.
Pages 10 et 11



Historia

● Petit cadeau pour l'été
Par Peio Etcheverry-Ainchart.
Page 14



Orotarik

● Elan de solidarité
Par Juliette Bergouignan
Page 15



Kultura

● Carnavals en été
Par Ellande Duny-Pétri
Pages 16 et 17



Herrialde Guttiuak

● Le titre ancestral, un modèle
Par David Lannes
Page 18



Atea zabalik ?

● Eneko Bidegain

Lurralde erreformaren atea oraino zabalik dago. Pentsatzen zen 2014ko aldaketak zirela aukera ezin huts egina, Ipar Euskal Herrian zerbait aldatzeko. Lurralde Kolektibitatearen aldarrikapenari atea hetsi zion, gogorki, Manuel Valls-ek, Frantziako Barne Ministro zen denboran. Orain, Lehen Ministro kargura igan denean, lurralde erreformaren bertze ate bat zabaldu du, eta berriz ere aukera bat Ipar Euskal Herrian aldaketa bat gertatzeko. Ondoko aste eta hilabeteetan ere gai hori mahai gainean izanen dute Frantziako Gobernuak eta Ipar Euskal Herriko hautetsi eta eragileek.

Baina zerbait aldatu da. Bitartean André Durand Paueko prefeta etorri da bazterren nahastera. Orain berak ekarri ditu etxeko

lanak, Ipar Euskal Herriko lurralde antolaketa bost proposamenekin. Hautetsiek gogoetatu beharko dute, eta proposamen horietatik bat hautatu. Baina lan hori ez ote zuten egina? Zertan aritu dira, prefetaren ustez, azken urteetan? Ba ote daki zenbat eztabaida, azterketa eta ikerketa egin den Lurralde kolektibitatearen proposamena mahai gainera ekarri aitzin? Proposamen horrek bazituen bermeak, juridikoki zentzuzkoa zen eta politikoki adostua. Orain, zergatik hartu du bertze proposamen batzuk lantzeko lana? Eta hautetsiek, Hautetsien kontseiluak eta Garapen kontseiluak zergatik hartu behar lukete, berriz ere, lan handi hori?

Prefetak garbi erakutsi du zenbateraino mespretxatzen dituen Ipar Euskal Herriko hautetsiak, eta bi egitura horiek. 90eko hamarkadan, Frantziako Gobernuak Garapen kontseilua eta Hautetsien Kontseilua bultzatu eta gorai patu zituen, eta aitzakia gisa erabiltzen zituen, Ipar Euskal

Herriari ezagupen instituzional gehiago ez emateko. Orain, bere sabeletik atera ziren bi egitura horien gogoe-ta eta iritzia ez kontuan hartuz, garbi uzten du egitura horien balio falta. Eta,aldi berean, ezin garbiago agertzen du sasi-erakunde berri bati ere zer balio emanen dion. Orain gorai patuko du, baina zinezko botere eta eskumenik ez badio ematen, zenbait urteren buruan berriz gutxietsiko du. Prozedura aldetik, onartezina da prefetak egin duena. Eduki aldetik, ez dio erantzuten Ipar Euskal Herriko eskaerari. Zorigaitzez, bazterrak nahasi ditu, bai. Zenbait hautetsi hasi dira erraten prefetaren proposamenak ez direla txarrak;

Prefetak ba ote daki zenbat eztabaida, azterketa eta ikerketa egin den Lurralde kolektibitatearen proposamena mahai gainera ekarri aitzin?

aukera baliatu behar dela. Beste batzuek arrisku gisa ikusten dituzte epe luzera begira: beste zenbait hamarkadaz gibelatuko litzateke Ipar Euskal Herriarentzat erakunde autonomo bat sortzeko aukera. Ondorioa argia bezain dramatiko da: Lurralde Kolektibitatearen aldeko batasuna zatitzeko arrisku bizia dago aste hauetan. Irailetik aitzina, erne jokatu behar izanen da, erantzun ahal bezain batua emateko prefetari, eta zinezko eskumenak eta boterea dituen erakunde baten alde segitzeko.

Gauzak gehiago konplikatze-ko, prefetak aurreikusten duen herri elkargo handi bakarrak ere kezka sortuko ditu. Herri elkargoetako hautetsiek nola hartuko dute? Nola kudeatuko litzateke horrelako egitura bat? Zein izanen dira ordezkariak? Nola hautatuko dira? Gerta liteke prefetaren aterabideak nahasmendu handiago eta arazo berriak sortzea. Beraz, Lurralde Kolektibitateari eman liezaioke berriz ere indarra?

CE MOIS-CI **TARTARO** S'EST ÉTONNÉ



●●● pas tant que ça que Pedro Sanchez, nouveau secrétaire général du PSOE, ait été de 2004 à 2009, membre du CA de Caja Madrid, caisse d'épargne qui a dû être renflouée à hauteur de 24 milliards d'euros en 2012. A fait ses preuves!

●●● Pas tant que ça que les chiens de Sarko et Carla aient saccagé le « Salon d'argent » de Napoléon, ensemble de meubles parmi les plus précieux de la République, du temps où ces deux-là étaient locataires de l'Élysée. Facture à adresser à Bygmalion!

●●● des états d'âme de Mélenchon qui affirme vouloir se mettre en retrait du monde médiatique qu'il a si longtemps sollicité avec constance. Il est atteint de mélanchonie.

●●● que, furibarde contre la fusion du Nord-Pas-de-Calais avec la Picardie, Martine Aubry en fasse des tonnes pour dénigrer Hollande. Pour les vacheries, la mémère de Lille vaut de l'or.

●●● que lors du concert du belge Stromae au festival de Nyon en Suisse, 50.000 spectateurs aient copieusement hué les quelques frontaliers français présents. En Suisse, on sait être helvète et méchant.

●●● pas tant que ça que, pour écarter EH Bildu de qui c'était le tour cette année, le très UPN maire d'Iruñea ait confié le soin d'allumer le txupinazo à Enrique Martinez, président de la Croix rouge de Navarre. Après la bannière l'an passé, la croix cette année.

●●● et réjouit que le même Enrique Martinez ait ouvert les fêtes en lançant pour la première fois en euskara du haut du balcon de l'ayuntamiento "Iruneko seme alabak, gora San fermin!". Ce n'est plus Martinez, c'est Martinbai.

●●● que les socialistes béarnais réclament le rattachement des Pyrénées-Atlantiques à la région Midi-Pyrénées. S'il ne tenait qu'à lui, Tartaro rattacherait volontiers Habib et consorts au Kosovo.



Dans la continuité du débat ouvert par Enbata sur la réforme territoriale, nous versons ce mois-ci les contributions de deux personnalités amies, François Alfonsi et Gérard Onesta. D'un point de vue européen, extérieur au Pays Basque, ils soulignent la dimension identitaire d'Iparralde, son prolongement naturel au-delà de l'hexagone et pour le moins la nécessité d'un traitement spécifique dans une grande aquitaine. Vision ambitieuse conforme à l'abertzalisme.

Décidé d'en haut, pétri de tous les réflexes jacobins, niant les réalités culturelles de la Bretagne, de l'Alsace, de la Savoie, du Pays Basque, de la Catalogne et de l'Occitanie, le mécano régional concocté par François Hollande et Manuel Valls va à l'encontre de toutes les valeurs qui fondent l'idée régionaliste, basée sur des réalités humaines et non sur des oukases technocratiques venus du cœur de l'Etat central.

Leur projet bureaucratique commence par un mensonge avéré, asséné comme une vérité centrale, celui de la "région de taille européenne", censé tout expliquer et tout justifier. Or il y a en Europe environ 230 régions, qui sont bien évidemment de toutes les tailles. Partout, une région est définie par une histoire, une culture, un bassin de vie, un lieu où des femmes et des hommes partagent un "vivre ensemble". Certainement pas par une définition numérique et statistique !

Le découpage territorial français n'a jamais voulu se plier aux réalités humaines collectives, qui sont vécues comme contraires à "l'idéal jacobin". C'était déjà le cas dans la France à 22 régions, cela restera et se renforcera dans la France à 13 régions. La seule idéologie portée par ce projet est de renforcer la vision jacobine et de fermer encore davantage la porte aux identités régiona-

“ “ Pseudo-régions françaises et nouvelle donne corse



François Alfonsi
président de l'ALE
(Alliance libre européenne)
ancien eurodéputé

“ “ **La Corse est restée à l'écart du mécano général. On s'abrite derrière l'excuse de l'insularité, alibi qui permet de lâcher du lest sans jamais céder sur le fond.**

les réelles, comme le démontre la fin programmée de la région Alsace, l'occultation totale d'une région Savoie et des collectivités territoriales spécifiques pour le Pays Basque et la Catalogne. Tout aussi significatif est l'imbroglio qui a écarté la création d'une région Bretagne à cinq départements, alors que, justement, la Bretagne réunifiée correspondait "pilepoil" au projet standardisé mis en avant par l'Elysée. Mais il ne fallait surtout pas toucher aux tabous jacobins !

Contrairement à ce qu'ils imaginent, ce nouvel avatar régional pourrait se retourner contre eux. Le rattachement de Poitou-Charente et du Limousin à l'Aquitaine rend encore plus prégnante la revendication d'une collectivité basque à statut

spécifique. Idem pour la Catalogne submergée par la fusion de Midi-Pyrénées avec le Languedoc. La répulsion du Limousin, au nom de son identité occitane, pour fuir une région Centre satellisée par la région parisienne est une réaction intéressante, tout comme l'aversion exprimée par les Bretons contre une fusion, pourtant largement souhaitée par Paris, avec les Pays de Loire. Le réveil des Alsaciens face à un nouveau découpage qui les arrime jusqu'aux alentours de la capitale et les éloigne encore plus du bassin rhénan leur fera regretter encore plus le referendum raté de 2013. Quant au désintérêt des savoyards pour leur région fourre-tout, il en sortira renforcé, alors qu'il était déjà perceptible dans Rhône-Alpes. Les identités régionales, les vraies, sont toujours là et aux régionalistes, les vrais, de les faire vivre.

Renoncement à la violence

La Corse est restée à l'écart du mécano général. Ce n'est pas que l'envie leur manquait, mais ils n'en ont plus les moyens politiques après 50 années de combat nationaliste. Et, comme toujours quand ils cèdent au rapport de forces, ils s'abritent derrière l'excuse de l'insularité, alibi qui permet de lâcher du lest sans jamais céder sur le fond.

La nouvelle donne politique qui s'affirme sur l'île vient d'être renforcée par le lancement d'un processus de désarmement et d'arrêt définitif de la "lutte armée" de la part du FLNC. Une page de l'histoire de la Corse se tourne, une autre va s'écrire désormais.

Ce renoncement à la violence était inscrit dans une logique politique de plus en plus forte. En Europe, trois conflits armés s'étaient solidarisés durant les années 70-80 en Irlande du Nord, au Pays Basque et en Corse. Leur évolution depuis 1998 et la résolution du conflit irlandais, puis en 2010 avec la décision unilatérale des basques d'ETA d'arrêter la violence, mettait l'organisation clandestine corse dans l'obligation, à plus ou moins long terme, de se déterminer à son tour. Depuis plusieurs années, l'intensité de l'action du FLNC avait beaucoup baissé, et, dans ce contexte de détente, un dialogue a été mené tout au long de l'actuelle mandature de l'Assemblée de Corse conduite par Paul Giacobbi. Une très large majorité d'élus se sont rassemblés, en opposition avec l'Etat français, pour obtenir des avancées institutionnelles significatives autour du triptyque reconnaissance constitutionnelle d'une spécificité corse, co-officialité de la langue et statut de résident. Tous les débats sous-entendaient que le FLNC prendrait une telle initiative au terme du processus de dialogue interne à la société corse, matérialisé par les votes de la majorité absolue de l'Assemblée, et avant que ne s'engage une nouvelle campagne électorale. L'instant choisi par le FLNC est donc tout à fait logique.

Certes le "processus de démilitarisation" n'en est qu'à son commencement. Mais l'objectif, lui, est clairement défini, et il est probable qu'il soit respecté à moyen terme. La Corse entre dans une nouvelle époque.



La république abstraite

NOS RÉGIONS AU COURS DU XXI^e SIÈCLE



“ Donnons dès aujourd’hui un statut spécifique — que l’on appellerait provisoirement “départemental” — aux recoins de l’Hexagone que sont la Catalogne, la Savoie et le Pays Basque... dans l’attente de leur connexion à leurs homologues transfrontaliers, dans le cadre de futures eurorégions.



Gérard Onesta
vice-président du
Conseil régional de
Midi-Pyrénées
ancien vice-
président du
Parlement européen

On me reconnaît volontiers un certain sens de la créativité en politique, mais j’avoue humblement que déceler une évidente “communauté de destin territorial” entre Biarritz et Guéret (!) ne m’avait jamais traversé l’esprit. Ainsi le caléidoscope politico géographique s’est arrêté — un temps — sur une improbable “Aquitaine enflée” qui fait de la Creuse la compagne historique incontournable de l’Iparralde.

Alors, puisque la période est aux délires cartographiques, j’y suis allé du mien : j’ai imaginé — fou que je suis — que l’Hexagone Sacré ne flottait pas dans le vide sidéral, mais qu’il existait (peut être), à ses marges, des terres peuplées avec lesquelles nos populations “périphériques” pourraient tenter d’entrer en contact...

Plus sérieusement, peut-on concevoir que la carte de France déborde de la France ? A question ainsi posée, la réponse est forcément négative puisqu’elle part du dogme quasi religieux et parisiano-centré de la “finitude géométrique hexagonale” que l’on présente à nos écoliers comme parfaite et aboutie. Mais la réponse est bien différente si l’on prend conscience que de part et d’autres de nos frontières — cicatrices de conflits sanglants ou de mariages arrangés

aujourd’hui dépassés — des liens évidents et séculaires sont tissés, forts d’échanges sociétaux, économiques, culturels et humains. Ainsi, pour qui a compris la géopolitique du XXI^e siècle, ce n’est sans doute plus la cartographie française qu’il faudrait examiner, mais celle de l’Europe.

En effet, les quatre libertés de circulation — des marchandises, des personnes, des services et des capitaux — inscrites au Traité européen rendent, un peu plus chaque jour, les frontières poreuses. Et des deux côtés des Pyrénées, du Rhin, des Alpes ou des Ardennes ce sont les mêmes normes qui s’appliquent, les mêmes règles qui s’imposent aux droits nationaux (depuis 1964 !), le même commerce extérieur et la même politique agricole commune adossés à la même monnaie...

Pourtant, pour nos gouvernants, il ne faut surtout pas dessiner — de l’aveu même du ministre de l’Intérieur — des “régions identitaires”. Arrêtons-nous un instant sur cette crainte atavique jacobine. On pouvait la comprendre à l’aune de la Révolution française où l’on redoutait, à bon droit, la réémergence des grands féodaux de l’Ancien Régime. On pouvait aussi l’expliquer dans le cadre des conflits européens interétatiques des deux siècles passés où l’on pouvait

craindre que des morceaux de la Patrie, s’ils devenaient trop autonomes ne soit tentés de se soustraire à l’effort de guerre, voire même de se vendre à l’ennemi. Mais à l’heure de la construction européenne, où le sentiment monarchiste n’irrigue guère que les gazettes princières et où la paix s’est définitivement ancrée dans le vécu intra-européen, cette peur de la différence atteint des sommets de bêtise.





“Unie dans la diversité” nous dit la devise européenne. Qu’attend-on pour exprimer la force et la richesse de cette diversité - ainsi que la proximité qu’elle garantit - dans la solidarité d’une réforme territoriale ? Pourquoi construire des identités abstraites si ce n’est pour nier celles qui existent de fait ? On veut moins de régions administratives ? Fort bien. Mais pourquoi vouloir faire grand en superficie, si c’est pour faire petit en cohérence, rabougir en compétences, minable en moyens ?

Faire région ne se décrète pas. Les frontières se dessinent sur le papier mais s’effacent dans les êtres si elles ne sont pas vécues comme évidentes par les populations. N’étant Basque que de cœur, je ne peux me permettre de trancher à la place des “Basques de terrain” sur la délicate question du statut de la communauté territoriale d’Iparralde. Je plaide cependant auprès des décideurs gouvernementaux pour que l’on envisage de contourner l’obstacle constitutionnel de la suppression des départements en donnant, dès aujourd’hui, un statut spécifique — que l’on appellerait provisoirement “départemental” — aux “recoins de l’Hexagone” que sont la Catalogne, la Savoie et le Pays Basque... dans l’attente de leur connexion à leurs homologues transfrontaliers, dans le cadre de futures eurorégions. Après tout, l’article 72 de la Constitution parle de départements sans en fixer le nombre, et l’on sait qu’au regard du droit actuel, on peut déjà en supprimer. Il suffirait alors d’en créer/garder trois, tout en supprimant tous les autres, pour satisfaire immédiatement à la fois la lettre de la Constitution et les légitimes revendications savoyardes, catalanes et basques.

Cette mesure, couplée au rétablissement d’une fiscalité locale autonome et dynamique, ainsi qu’à des compétences renforcées incluant les droits d’adaptation et d’expérimentation, est de nature à remettre sur les voies une réforme qui semble avoir déraillé. Enfin, un bicamérisme régional donnerait à l’action publique une légitimité puisée à double source : celle des citoyens unis et celle des territoires respectés dans leurs différences. Cela sous-entend la définition de *pays*, c’est-à-dire de bassins de vie larges et cohérents, et —là encore— Iparralde peut servir d’exemple avec son Labourd, sa Soule et sa Basse-Navarre.

Notre République est malade d’être abstraite. De réformes technocratiques désincarnées en abstention citoyenne massive, elle peut mourir à petit feu en se livrant aux extrémistes. Pour redonner sens à l’idéal républicain, il faut repartir de la vie réelle ancrée dans nos territoires réels, fussent-ils un brin débordant de la géométrie hexagonale que la guerre de quatorze entendit rétablir sous un flot de sang. Car c’est une nouvelle guerre de 14 — celle de 2014 — qui commence. Celle-ci doit être joyeuse et pacifique, mais tout aussi déterminée à ouvrir les frontières que celle de 1914 tenta de barricader.

En ce sens, un Pays Basque réunifié est faiseur d’Europe.

On ne reviendra pas à la case départ

Dans le concert de réactions à la proposition du préfet d'un EPCI unique pour Iparralde, la voix de Mixel Berhocoirigoin, fondateur d'ELB, président d'Ehlg et acteur majeur du Conseil de développement, est particulièrement autorisée. C'est la voix de la lucidité et de la sagesse qui s'exprime ici.



● Mixel Berhocoirigoin

Sommes-nous à un moment particulier de l’histoire de la reconnaissance institutionnelle du Pays Basque ? Depuis le temps que la question est posée, depuis le temps que les acteurs du Pays Basque se mobilisent pour élaborer et proposer la formule la plus adaptée, à la fois, aux besoins de ce pays, au point de convergence de la diversité politique et à ce que la voie législative française pourrait permettre, on peut être persuadé que ce moment arrivera un jour ou l’autre et donc, pourquoi pas aujourd’hui ? Le préfet a pris son bâton de pèlerin pour convaincre les élus et au-delà, l’opinion générale. Nous, qui avons quelques kilomètres à notre compteur et qui avons connu, dans des domaines différents, plusieurs moments “historiques” où chaque fois les conditions semblaient être réunies comme jamais et qui se sont traduits par autant de rendez-vous manqués, avons le droit d’être prudents et le devoir d’être lucides et raisonnablement exigeants.

Nous devons, sur ce dossier, prendre le temps de voir clair individuellement et, collectivement, tirer les leçons du passé et vérifier que notre trajectoire s’inscrit dans les fondamentaux portés par la proposition de la Collectivité territoriale. Car la référence est la Collectivité territoriale. Je ne sais pas quelle sera la réponse que le Pays Basque apportera dans le débat actuel. Déjà, de la part de ceux qui partageaient le même projet hier, des analyses différentes s’expriment. Ceci n’est pas un problème : il faut les prendre

comme des contributions. Le chemin juste est celui qui est tracé ensemble par le débat et l’expression des visions différentes. De là doit se dégager, au-delà d’une conviction, une intuition partagée. A ce titre, je livre donc ici, quelques-unes de mes réflexions.

Le passif du passé

Je considère tout d’abord, que le gouvernement, par le biais du préfet, s’adresse au Pays Basque dans des conditions qui ne sont pas propices à la confiance. En effet, il y a un passé récent qui constitue un passif. Le travail collectif autour de la Collectivité a été unique dans son exemplarité. Il a été méprisé et humilié. Il n’a pas été pris en considération, il n’a pas eu de réponse digne du respect minimum et il y a là, de la part du pouvoir, une dette qui complique sérieusement la tâche. On me dira que l’essentiel n’est pas là ; je réponds que c’est un élément de l’essentiel et ne pas le comprendre, c’est commettre une faute politique grave. Ceci est vrai au-delà du sujet qui nous intéresse. Dans le même registre de comportement humiliant, il y a cet aspect “voilà ce qui est bon pour vous !”, alors qu’on ne nous faisait pas attention quand on exprimait ce qui nous semblait être bon pour nous.

Un autre point qui m’inquiète, c’est le risque de déconnexion entre la population et le débat politique de l’organisation de son territoire. Une de nos richesses, c’est justement l’implication des citoyens dans ce débat. La boîte à outils que nous propose le préfet se situe dans le registre technique du mécano. La politique, définie comme projet collectif, en prend un coup. Or l’organisation politique d’un territoire est un sujet majeur de cohésion sociale et de la conscience collective. Ici aussi, certains me diront que ce sont là des considérations immatérielles, voire poétiques, et que l’efficacité est ailleurs... Je mets en garde sur ces stratégies politiques que l’on risque de payer cher sur le plan démocratique.

A condition...

Sur le fond, il est vrai que le gouvernement propose un chamboulement de l’organisation territoriale de la France. Dans l’absolu, des opportunités nouvelles pourraient se présenter pour un temps donné, ce qui n’arrivera probablement pas tous les quatre matins. Si nous allons vers des régions moins nombreuses et plus grandes (donc, plus loin du terrain) et si



“ **il paraît clair qu'en matière d'agriculture au moins, les options proposées par le préfet ne portent pas les compétences inscrites dans la Collectivité territoriale.**

la disparition des départements est programmée d'ici peu (après 2020), il est vrai qu'un Pays Basque doté du cadre institutionnel qui serait celui d'une communauté de communes unique, pourrait se positionner comme le lieu intermédiaire entre la grande région et les communes, avec ses compétences, ses moyens propres et sa représentation territoriale. On pourrait même imaginer avoir là, la photocopie de ce qu'on réclamait avec la Collectivité territoriale. Pour que ce film se réalise, il y a beaucoup de conditions à réunir, qui ne dépendent pas de nous. Il faut que les départements intègrent leur disparition, ce qui est loin d'être évident. La veille de la prise de parole du préfet, le Conseil général votait une motion en faveur de son maintien... Cela fait déjà 14 ans (en 2000), que Pierre Mauroy, chargé par Jospin

de réfléchir à une nouvelle étape de décentralisation, proposait l'effacement des départements. On voit ce qu'il en est... Il faut aussi que la nouvelle carte des régions soit acceptée : ce n'est pas gagné ! Et, dans le cas où on passerait effectivement à 13 ou 14 régions, il n'est pas exclu que les départements revendiquent d'être ce lieu intermédiaire entre les nouvelles grandes régions et les communes ou communautés de communes de terrain... Quel sera alors le sort du Pays Basque si on est toujours dans cette idée qu'il ne peut y avoir pour nous de réponse institutionnelle spécifique ?

Equation à plusieurs inconnues

Un cadre institutionnel avec les contours du Pays Basque respectés, est fondamental. Mais, ce n'est pas tout. Reste à voir ce qu'il en est des trois éléments constitutifs de la Collectivité territoriale : compétences, fiscalité propre et élection de l'assemblée au suffrage universel. Une expertise minutieuse est indispensable. Mais déjà, il paraît clair qu'en matière d'agriculture au moins, les options proposées par le préfet ne portent pas les compétences inscrites dans la Collectivité territoriale. Pourtant, elles avaient été clairement identifiées et il n'y a pas là de demi-mesures acceptables : elles ont déjà été refusées hier...

De nombreuses autres questions se posent dans cette équation à plusieurs inconnues :

quelle représentation et organisation pour les territoires infra-Pays Basque ? Quelle capacité de négociation pour des compétences déléguées par plus grands et plus forts que nous : Etat, conseil régional, conseil général ? Quelle marge de manœuvre pour faire bouger des lignes dans le débat parlementaire qui s'ouvre ? Où se situe le seuil d'acceptabilité dans le processus qui s'ouvre ?

L'histoire de la gouvernance du Pays Basque, avec ses rebondissements et ses débats, ressemble, quasiment en tous points, à ce que nous avons vécu avec l'histoire de la chambre d'agriculture du Pays Basque : tantôt c'était le droit commun tantôt c'était un cadre spécifique, tantôt le dossier agricole devait évoluer dans le cadre d'une évolution globale du Pays Basque, tantôt c'était le contraire... Il y avait toujours une condition considérée comme nécessaire qui n'était pas présente au moment de négocier et quand elle était remplie, c'était une autre condition qui était nécessaire !... Au même titre que pour la Collectivité, le consensus pour une chambre d'agriculture du Pays Basque était très large et pluriel...

Ceci dit, nous sommes prêts à nous investir à nouveau dans le processus, élus et société civile, pour construire ensemble. Mais aussi pour exiger ensemble, car ce n'est pas vrai que tout dépend de nous et qu'on a tout pour faire ce qu'on veut... On ne va pas exonérer la puissance publique comme ça !

Moment crucial

Iparralde a déjà défini le cadre institutionnel dont il a besoin. C'est ce que rappelle Xabi Larralde, porte-parole de Sortu. Dans le même temps, il voit dans la proposition du préfet d'une EPCI unique une garantie de la reconnaissance de la territorialité d'Iparralde.



● **Xabi Larralde**

Lors de la réunion du Conseil des élus du 27 juin, le préfet a rendu publiques ses "propositions" de structures institutionnelles pour Iparralde. Il a présenté deux types de formules. D'un côté, la formule des "pôles" : pôle métropolitain et pôle d'équilibre territorial. De l'autre, celle d'une grande intercommunalité à l'échelle d'Iparralde. Face à ces "pro-

positions", il convient de rappeler qu'Iparralde a déjà défini le cadre institutionnel dont nous avons besoin. Aux lendemains de la Conférence d'Aiete, les différents acteurs politiques et socio-économiques d'Iparralde se sont mis d'accord autour d'une formule précise : la Collectivité territoriale à statut particulier. La définition de ce cadre a représenté une avancée significative dans la mesure où la nécessité d'un statut spécifique pour Iparralde a été entériné à une très large majorité. L'Etat français a répondu négativement à cette revendication, ce qui ne signifie nullement que la page de la lutte pour la Collectivité territoriale est tournée. Bien au contraire, nous devons construire le rapport de force qui nous permettra de gagner à moyen terme un statut spécifique pour Iparralde.

Garantir la territorialité

Ceci étant, autant, voire plus, que les "propositions" du préfet, il faut que nous prenions en

“ **Sans reconnaissance de la territorialité d'Iparralde, le combat pour la Collectivité se situerait dans une situation plus précaire que celle d'aujourd'hui.**

compte la réforme administrative de l'Etat français en cours. Personne ne sait dans quels délais et avec quels résultats vont se terminer les débats parlementaires actuels. Mais on peut présager que les grandes orientations pointées seront mises en œuvre dans les années qui viennent : renforcement des régions, disparition à terme des départements, agrandissement des intercommunalités. Les réformes de l'Etat français en débat vont impacter directement Iparralde dans les prochaines années. En particulier, les communes et intercommunalités d'Iparralde seront confrontées assez rapidement à la nécessité de redéfinir leur d'organisation. Il est très important que le nouveau mode d'organisation aille dans le sens d'un renforcement de notre rapport de force face à l'Etat français, si nous voulons lui arracher à moyen terme la Collectivité territoriale. Dans cette perspective, il me paraît indispensable de garantir la reconnaissance de la territorialité d'Iparralde par une structuration intercommunale à l'échelle de l'ensemble d'Iparralde. Car dans une configuration qui





serait celle d'une région Aquitaine agrandie, avec une forte incitation au renforcement des intercommunalités, sans reconnaissance de la territorialité d'Iparralde, le combat pour la Collectivité territoriale se situerait, me semble-t-il, dans une situation plus précaire que celle d'aujourd'hui. La reconnaissance de la territorialité ne résout pas tout, elle est une condition nécessaire mais non suffisante. Cependant, fixer la territorialité ne relève pas d'un simple pas tactique, mais revient à s'approprier une variable stratégique pour la suite de la lutte pour la reconnaissance politique d'Iparralde.

Entériner la formule la plus ambitieuse

Ceci étant, il est évident qu'une intercommunalité à l'échelle d'Iparralde nécessiterait un mode de fonctionnement interne respectueux de l'équilibre entre les territoires de l'intérieur et de la côte, dont la base pourrait être les provinces historiques de Xiberua, Baxe-Nafarroa, Lapurdi.

On peut analyser la lutte pour l'émancipation comme un processus qui requiert de passer par trois étapes : l'auto-affirmation, l'auto-organisation, l'autodétermination. Iparralde a franchi le cap de l'auto-affirmation ces dernières années. Selon moi, le préfet ne nous fait aucune proposition, mais nous défie en formulant un "Hor dago !" sur notre capacité à nous organiser. Le moment actuel exige que nous répondions de manière offensive à ce "Hor dago !" en lui rétorquant "Kanta !", car les réformes en cours vont, à minima, nous obliger à réviser l'organisation intercommunale d'Iparralde. En ce sens, je n'ai aucun doute que dans le débat sur son auto-organisation auquel va être confronté Iparralde, il nous faille entériner la formule la plus ambitieuse en terme de reconnaissance du territoire et de compétences, pour poser le germe de ce que pourra être la Collectivité territoriale de demain. Et ce n'est sûrement pas avec la formule des pôles que nous pourrions atteindre cet objectif. Je suis convaincu que nous nous situons à un moment crucial pour le devenir institutionnel d'Iparralde : il appartient à tous les responsables politiques sincèrement engagés en faveur du Pays Basque d'assumer leur responsabilité, et de prendre les décisions qu'imposent l'avenir de ce pays.

Défendre la territorialité d'Iparralde

Le débat sur la collectivité continue, même en été. Notre collaborateur Txetx Etcheverry, qui fut dans les années 90 l'un des promoteurs de la mobilisation sociale pour le département Pays Basque et l'un des fondateurs de la plateforme Batera, y apporte à son tour sa contribution.



● Txetx Etcheverry

J'ai attentivement écouté l'intervention du préfet lors de l'assemblée générale extraordinaire du Conseil de développement du Pays Basque et je voudrais livrer ici deux ou trois réflexions qu'elle m'a inspirées, puis livrer ma propre analyse sur le moment particulier que nous vivons.

M. Pierre-André Durand écarte la proposition de Collectivité territoriale à statut particulier de l'éventail des hypothèses de réorganisation territoriale dont nous pouvons débattre, bien qu'elle émane des élus et de la société d'Iparralde. La démocratie française reste donc pour le Pays Basque le droit de discuter des seules options provenant de Paris, rien n'a changé sous le soleil. L'argumentation du préfet est simple (...iste ?) "Il y a eu un arbitrage gouvernemental qui a écarté l'option de la Collectivité territoriale Pays Basque et donc, si l'on est républicain, il nous faut l'accepter". Ah bon ? Pour l'écotaxe, non seulement il y avait eu un arbitrage gouvernemental, mais une loi avait été votée, par l'ensemble des parlementaires. Et pourtant le gouvernement est bien revenu dessus. Quels enseignements doivent en retirer Batera, le Conseil des élus et le Conseil du développement du Pays Basque ?

Drôle de calendrier

Le représentant de l'Etat demande aux mai-

res du Pays Basque de se prononcer sur ses différentes propositions de regroupement des 158 communes du Pays Basque avant la fin de l'année. Or, un débat parlementaire est en cours sur le projet de loi gouvernemental portant sur la nouvelle organisation territoriale de l'Hexagone. Sera-t-il terminé en décembre 2014 ? Comment et pourquoi se prononcer avant ses conclusions alors même qu'elles pourront modifier les termes de notre débat ? Et surtout, pourquoi renoncer à peser sur ce débat, par l'intermédiaire de nos parlementaires et sur la base des propositions du Conseil des élus du Pays Basque ?

La structuration des Communautés d'agglomération ou des Communautés urbaines a été conçue pour des ensembles de quelque dizaines de communes, 50 à 70 au maximum. Maintenant qu'on l'envisage pour des ensembles de 158 communes comme c'est le cas du Pays Basque Nord, on doit sûrement pouvoir imaginer des modes de gouvernance et de structuration infra-territoriale qui n'en fassent pas des usines à gaz ingouvernables et anti-démocratiques. Laissons au Conseil des élus le temps de commander les expertises nécessaires et de formuler les propositions souhaitables afin que la loi en cours de discussion puisse accoucher de formules adaptées à notre situation (et à celle de tout regroupement visant à rassembler autant de communes et de territoires différents mêlant l'urbain et le rural).

Nous avons largement le temps d'ici à la mi-2015 pour nous prononcer sur la formule exacte pouvant revêtir le regroupement souhaitable des 158 communes d'Iparralde au sein d'un même Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Et ce regroupement, que le préfet dit vouloir (est-il sincère ?) sera d'autant plus acceptable et donc faisable que la loi en permettra une gouvernance adaptée et démocratique, une structuration interne pouvant rassurer tant les élus de l'intérieur que de la côte basque. Nous serons également mieux à même d'apprécier ce que chaque cas de figure nous permettra d'espérer en termes de fis-





“ Nous vivons un moment doublement spécifique, qui n'a rien à voir avec les propositions du préfet.

calité et de compétences.

Communauté d'agglomération ou communauté urbaine ?

J'ai été étonné, lors de cette même AG extraordinaire, d'entendre le préfet prendre parti pour la Communauté d'agglomération comme meilleure formule de regroupement pour l'ensemble des communes du Pays Basque Nord. Cette position politique, subjective, n'était étayée par aucune argumentation technique permettant de comprendre en quoi la Communauté d'agglomération aurait plus d'avantages pour Iparralde que la Communauté urbaine, en termes de compétences, de dotations financières, de mise en place plus acceptable, d'évolutions postérieures plus aisées.

Un moment important pour Iparralde

Nous vivons un moment doublement spécifique, qui n'a rien à voir avec les propositions du préfet. Celles-ci ne sont en fait que la présentation des possibilités offertes par la loi, hier, aujourd'hui et demain à l'ensemble des intercommunalités de l'Hexagone qui désireraient se regrouper.

D'une part, après quasiment 20 ans de bataille ininterrompue pour un département Pays Basque ou une Collectivité spécifique Pays Basque, nous nous retrouvons avec un panorama politique local particulier, à un moment important où va avoir lieu un processus de regroupement des intercommunalités de moins de 20.000 habitants (sauf aménagement — possible — du projet de loi en cours de débat), ce qui en concerne 7 sur 10 en Iparralde.

Du triptyque des trois maires du BAB Grenet-Espilondo-Borotra opposés au département Pays Basque nous sommes passés à celui d'Etchegaray-Olive-Veunac, tous partisans déclarés d'une collectivité territoriale Pays

Basque. C'est également le cas de tous nos parlementaires et de la majorité du Conseil des élus. Le tout, sur fond de fin de lutte armée et de renforcement de l'implantation du vote abertzale — avec lequel il faut désormais également compter entre les deux tours — doit permettre de faire avancer un certain nombre de choses. D'autre part, si la fusion des régions venait à être confirmée et notamment celle du monstre Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, parallèlement à la disparition ou au dépouillement des départements, l'hypothèse d'un Iparralde éclaté entre trois ou quatre intercommunalités nous condamnerait à ne plus rien peser, non pas comme aujourd'hui mais encore moins qu'aujourd'hui. Le contexte général, si la loi va jusqu'à son terme (ce qui n'est pas certain au vu du manque de légitimité et de marges de manoeuvre de l'actuel gouvernement), nous poussera à un regroupement en une Communauté Pays Basque Nord. Reste à peser sur le débat parlementaire pour arracher les formules permettant la meilleure formule possible pour Iparralde.

Nos objectifs

Le choix final devra se faire en son temps et en son heure, au vu de la situation et des éléments en présence à la fin du processus parlementaire. Nous devons gérer la phase de regroupement des intercommunalités (qui doit prendre fin au 1er janvier 2017) en visant plusieurs objectifs à la fois :

— défendre la territorialité du Pays Basque Nord et donc combattre toute fusion intercommunale avec le Béarn ou les Landes

— créer un sujet Iparralde et renforcer son poids dans ce nouveau contexte mouvant et dangereux de réorganisation territoriale de l'Hexagone (sans parler de la réduction drastique des dotations de l'Etat aux collectivités), et donc combattre tout scénario pouvant déboucher sur plusieurs intercommunalités,

— renforcer la cohésion interne et la solidarité territoriale d'Iparralde,

— arracher la Collectivité territoriale Pays Basque que nous appelons de nos vœux ou renforcer notre capacité à aller vers elle. Lyon a été une Communauté urbaine avant de devenir une Collectivité territoriale à statut particulier.

Les intercommunalités actuelles d'Iparralde sont appelées à évoluer car elles doivent atteindre un minimum de 20.000 habitants, exception faite pour la zone de montagne où le seuil est abaissé à 15.000 habitants.



Batera-gunea

Arnaldo Otegi, Rafa Diez, Sonia Jacinto, Arkaitz Rodriguez et Miren Zabaleta, les cinq condamnés du procès Batera-gunea, resteront en prison. Ainsi en a décidé le Tribunal constitutionnel espagnol en rejetant, le 22 juillet, l'appel interjeté par les avocats des condamnés. Ils devront donc effectuer la totalité de la peine infligée par le tribunal suprême, 6 ans et demi pour les deux premiers, 6 ans pour les trois autres. Par ce rejet, le tribunal constitutionnel a également confirmé les 10 ans d'inéligibilité infligés à Otegi et Diez, 8 ans aux trois autres dirigeants de l'ex-Batasuna.

On se souvient que le motif de la condamnation prononcée par le tribunal suprême était "avoir mis en place, sur ordre d'ETA, une stratégie de réunification des forces indépendantistes". Les cinq condamnés sont précisément ceux qui ont initié et conduit la révolution culturelle de la gauche radicale ayant abouti à l'abandon des armes par ETA au profit d'une pratique politique exclusivement pacifique et démocratique.

Par son arrêt, le tribunal constitutionnel dont 7 juges ont voté en faveur du rejet et 5, dits progressistes, en défaveur, n'a fait que confirmer ce que chacun sait déjà : la justice espagnole est totalement inféodée au pouvoir politique néo-franquiste. Les sept juges consolident ainsi la stratégie de tension et de vengeance que le PP maintient en Euskal Herria pour flatter une opinion publique espagnole majoritairement acquise à cette ligne. En temps de crise et de corruption généralisée, un ennemi intérieur est toujours commode pour détourner les regards des véritables responsabilités d'une situation économique et sociale plus que dégradée.

Dans le même temps, par sa décision le Tribunal constitutionnel lance un nouveau défi à la Cour européenne de Strasbourg dont la décision d'invalider la doctrine Parrot n'est toujours pas digérée par le monde politique et judiciaire madrilène.

Les avocats des condamnés ont certes confirmé leur intention de porter l'affaire devant la Cour de Strasbourg. Mais, compte tenu des délais généralement exigés par la Cour, les cinq prisonniers politiques seront probablement libérés avant de connaître sa décision. Miren, Arkaitz et Sonia auront accompli leur peine en octobre 2015, Arnaldo et Rafa, six mois plus tard.

L'embastillement des cinq dirigeants de Batasuna avait été ordonné par le juge Garzon de sinistre mémoire en octobre 2009. D'abord condamnés par l'Audiencia nacional, en septembre 2011, à 10 ans pour les uns, 8 ans pour les autres, les cinq dirigeants de Batasuna avaient vu leur peine réduite respectivement à 6 ans et demi et 6 ans par le Tribunal suprême en mai 2012.

De la lutte armée à la non-violence

Le 15 mai 2013, la Fondation Corse et Non-Violence XXI organisait une journée sur la non-violence à la Mutualité de Paris. Txetx Etcheverry y avait été invité pour parler de lutte armée et de non-violence au Pays Basque.

Cette intervention a par la suite été publiée dans un numéro spécial Corse, terre de non-violence ? publié par la revue ANV-Alternatives Non-Violentes() aux côtés des autres interventions de ce colloque.*

Alors que le FLNC annonçait dans un communiqué diffusé le 25 juin 2014 qu'il lançait "un processus de démilitarisation et une sortie progressive de la clandestinité" et que la réflexion et les formations sur la stratégie non-violente et la désobéissance civile fleurissent également en Corse, Alda! publie ici à son tour le compte-rendu de cette intervention.



Action des Démonos simulant un accident de la route devant la sous-préfecture de Bayonne pour dénoncer l'éloignement des preso.

A la fin des années 1970, début des années 1980, la question ne se posait même pas. Au Pays Basque Nord, pour le jeune militant abertzale que j'étais, c'était une évidence. On était forcément pour la lutte armée. La seule difficulté, le seul choix qui se posait réellement, était de savoir de quelle organisation armée on se sentait le plus proche : ETA militaire, ETA politico-militaire, Commandos autonomes anticapitalistes, Iparretarrak, Hordago etc. Je cotoyais au quotidien des militants de chacune de ces organisations dans les rues de Bayonne, la lutte armée jouissait d'un prestige énorme auprès des jeunes tels que moi, et le ministre de l'intérieur Gaston Defferre qualifiait même les militants d'ETA de résistants.

ETA symbolisait en effet cette résistance héroïque à la dictature franquiste ; elle avait à son actif l'exécution du successeur désigné de Franco et également la fermeture de la centrale nucléaire de Lemoniz, construite en Pays Basque et pourtant jamais mise en service. La violence organisée avait joué un rôle certain dans l'affirmation d'un peuple, écrasé au sud par le coup d'Etat et 40 ans de dictature franquiste, et ayant intégré au nord une certaine

honte d'être basque au point de ne plus transmettre à ses enfants la langue basque, car assimilée à un facteur d'échec social voire d'arriération. J'ai connu ces années de déclin, celles où retrouvant la fierté de son identité collective et de sa culture, le peuple basque reprenait confiance en lui, relevait la tête, refusait l'infantilisation et la soumission et commençait à construire écoles en langue basque, syndicats et contre-pouvoirs agricoles, coopératives ouvrières, médias etc.

Pour nous, la lutte armée était le catalyseur de cette réaction en chaîne. Elle nous paraissait facilement justifiable. Nous avions nos propres morts, bien sûr les dizaines de milliers de victimes basques du coup d'Etat de 1936, puis de la dictature franquiste, mais également plus près de nous, le camp d'en face continuait à tuer. De 1983 à 1986, les escadrons de la mort para-policiers espagnols ont tué 9 personnes dans mon quartier — le Petit Bayonne — où vivent moins de 5.000 habitants, dont un de mes meilleurs amis, qui n'était même pas abertzale. Notre lutte armée était née en réaction à une dictature, le peuple basque avait rejeté la constitution espagnole en 1978 et ETA s'était toujours déclarée disposée à faire taire les armes si un référé-

rendum d'autodétermination était organisé en Pays Basque. Nous étions donc les vrais démocrates, ceux qui n'avaient pas peur du résultat des urnes, contrairement à Paris et à Madrid, qui ne voulaient pas entendre parler de la moindre consultation populaire.

Quand on prend conscience des impasses de la lutte armée

Mon évolution n'a pas été personnelle, ça a été un cheminement collectif, et beaucoup de militants de ma génération nous sommes rendu compte dans les années 90 que la lutte armée produisait des résultats politiques indésirables de plus en plus nombreux, au-delà du coût humain qu'elle représentait forcément pour les deux camps en présence.

Alors que l'action d'ETA sous la dictature franquiste avait clairement contribué à cimenter une certaine conscience nationale basque en même temps qu'elle créait de puissantes contradictions dans le camp adverse, l'inverse a commencé peu à peu à se mettre en place. Les actions armées d'ETA produisaient de plus en plus souvent des contradictions difficiles à gérer dans le camp abertzale, et servaient de plus en plus souvent à Madrid : ETA devenait un ennemi utile pour cimenter un sentiment national espagnol fragile et disparate.

La légitimité a commencé à changer peu à peu de camp. La cause basque qui jouissait de soutiens internationaux non négligeables dans les années 70 et 80 s'est trouvée de plus en plus isolée et caricaturée. L'Etat espagnol au contraire a été de plus en plus labellisé comme démocratie modèle, malgré la poursuite de la torture comme pratique systématique dans ses commissariats, ses escadrons de la mort et ses lois de plus en plus liberticides, entraînant la fermeture de quotidiens et de radios, l'interdiction de partis et d'associations diverses, et la privation de droits politiques pour des dizaines de milliers de citoyens basques. L'anti-terrorisme a permis de tout justifier sans aucun coût politique pour Madrid.

ETA et le mouvement de libération nationale basque ont commis des erreurs stratégiques de plus en plus évidentes, que nous avons commencé à analyser comme conséquences logiques d'un défaut structurel de la lutte armée : son incompatibilité avec un fonctionnement démocratique et transparent, son incompatibilité avec une élaboration collective et démocratique des grandes décisions stratégiques. Pour des raisons de sécurité, le mouvement était très centralisé, la direction stratégique était clandestine, et des éléments centraux manquaient forcément à l'information des militants de base quand ils faisaient leurs choix, débattaient des bilans et perspectives.

Le prolongement du conflit armé et son isolement progressif conduisent à une certaine militarisation des esprits, de la culture même du mouvement. Les conséquences directes de la répression : difficile de ne pas cultiver la haine quand ta copine ou ton petit frère se font torturer ou violer dans un commissariat, difficile d'imaginer autre chose que la violence quand tu n'as connu pendant tes dix-huit premières années ton père ou ta mère que lors de visites en prison, derrière un hygiaphone.

Mais en plus de ces effets-là, la lutte armée et la violence organisée produisent forcément sur

Pourquoi passer à la lutte non-violente ?

Dans la lutte armée, le plus dur est peut-être de savoir comment l'arrêter.

Dans le cas du Pays Basque, plus les Etats sont parvenus à maîtriser la lutte armée et son impact, voire à l'utiliser pour renforcer leur légitimité ou leur propre projet, moins ils étaient tentés de faire la moindre concession, de céder la plus petite contrepartie contre l'arrêt des armes.

Au contraire. Le gouvernement espagnol semble même souhaiter la poursuite d'une certaine lutte armée, qui lui sert de diversion pour faire oublier un peu les terribles politiques d'austérité qu'il est en train de mener contre sa propre population. Il ne fait donc rien pour calmer les esprits et a plutôt tendance à jeter de l'huile sur le feu. Paris, hélas, le suit docilement et a complètement renoncé à jouer un rôle en faveur du dialogue et d'une paix durable.

Que faire alors si l'on a décidé

de mettre un terme aux armes pour passer à d'autres stratégies plus efficaces ?

Arrêter la lutte armée sans rien gagner passe pour une reddition, une insulte aux morts tombés sur la longue route de la lutte, maintenir un cessez-le-feu quand l'ennemi vous réprime de plus belle est une situation très compliquée à gérer.

On est dès lors dans une situation terrible : tout nous pousse à continuer la lutte armée, tout en sachant qu'elle nous affaiblit chaque jour d'avantage et qu'il sera encore plus compliqué d'y mettre fin demain qu'aujourd'hui, que nous aurons encore moins de facilités pour la remplacer par des stratégies gagnantes... et non-violentes.

C'est là que doit se trouver le vrai courage politique, celui je crois qui est aujourd'hui à l'œuvre en Pays Basque où des dizaines de dirigeants — parfois en prison comme c'est

le cas, par exemple, d'Arnaldo Otegi et de Rafa Diez — et des milliers de militants doivent gérer une phase extraordinairement compliquée mais tellement riche d'espoir et de potentialités pour l'avenir du Pays Basque.

Le répertoire inépuisable des stratégies et modes d'action de la non-violence, s'est singulièrement enrichi ces 15 dernières années en Pays Basque avec des mouvements comme les Solidarios d'Itoiz, Zuzen, les Démos, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Mugitu ou Bizi. Je pense que les prochaines années verront le Pays Basque devenir un des laboratoires à la pointe du combat pacifique, de la confrontation démocratique, de la désobéissance civile de masse et du programme constructif non violent. Et je suis convaincu qu'il a tout à y gagner, que nous avons tous tout à y gagner.



le moyen terme des transformations profondes sur le plan des mentalités, de la culture et du fonctionnement d'un mouvement, sa manière de se politiser ou de se militariser, sur le sens éthique, les relations humaines, etc.

Et la militarisation des esprits vise également ceux des nôtres qui commencent à avoir des doutes sur l'efficacité de la stratégie armée, ou sur la stratégie globale. Critiquer ou faire d'au-

tres choix en temps de guerre, c'est forcément "trahir, désertier, faire le jeu de l'ennemi, être manipulé par lui".

En isolant une cause, en réduisant le champ possible des alliances et des soutiens extérieurs, en créant des contradictions internes de plus en plus difficiles à gérer, la lutte armée affaiblit peu à peu cette cause et ses possibilités de victoires réelles.



Occasion unique

Si certains abertzale pointent le risque que la proposition du préfet d'une communauté d'agglomération ou urbaine unique pour Iparralde ne soit une fin de non recevoir définitive à la revendication d'une collectivité territoriale spécifique, d'autres, à l'instar de Pantxo Bimboire, n'y voient que bénéfice pour notre territoire.



● Pantxo Bimboire

La réforme territoriale voulue par l'Etat est, sans nul doute, intéressante pour la France, elle est aussi ambitieuse et courageuse. Elle vise une montée en puissance des régions, une disparition des départements, un renforcement des collectivités (Epci, communautés, agglos, etc.) et une limitation des communes dans leurs pouvoirs (36.000 en France). Ces évolutions ont déjà commencé : diminution des dotations de l'Etat aux communes et pertes de compétences, transfert des compétences (routes et écoles) du département vers les régions, taille minimum des communautés de communes, structuration juridique des communautés, etc. avec, en parallèle, un mouvement analogue sur les universités, les chambres consulaires, etc. Appliquée et traduite en Iparralde, cette réforme, telle que proposée par le préfet (dans sa version d'intégration maximale) est une occasion unique depuis la création des départements dont le découpage avait choqué nos députés historiques, les frères Garat (au cri du fameux ma province proteste !). Pourquoi ne pas en convenir, simplement ?

Disparition du département

Il ne faut pas évoquer le terme (polémique ?) de disparition, car il pourrait choquer les républicains de 1789 néo conservateurs. Evoquons donc plutôt, le maintien du titre de conseiller général mais l'assèchement des budgets et le transfert des compétences dans les deux sens, vers la région et vers les communautés de communes. Comment ici ne pas réagir favorablement en citant les incessants combats qui ont touché notre reconnaissance. Je n'en rappellerai ici que quelques uns : le pouvoir universitaire palois dont le ratio professeur/étudiant nous a toujours été défavorable et dont les disciplines nous ont été trans-

férées au compte goutte, en ne nous confiant, par exemple, que les premières années, alors que le souhait exprimé et le dynamisme de la population plaident pour une unité de plein exercice. Beaucoup d'universitaires d'ici pourrait en témoigner. L'opposition sémantique des termes Université des Pays de l'Adour et celui de Campus Pays Basque (n'existant encore que dans les cerveaux des acteurs du Conseil de développement) pourraient aussi cristalliser, si besoin, cette différence de concept, traduite dans les faits par la conception du plan stratégique à cinq ans de l'université de Pau, sans travail en commun avec le conseil de développement.

Nous pourrions aussi évoquer les chambres consulaires départementales de l'agriculture et des métiers dont les actions de terrain s'avèrent inadaptées par rapport aux contextes. Pourquoi ne pas parler de l'Agence du tourisme dont le budget important s'efforce de vendre un territoire et un logo sans caractéristique signifiante et sans culture vivante et qui n'apporte pas aux acteurs terrains (cluster goazen, entre autres) les appuis nécessaires. Quel touriste précise « je pars cette année en vacances dans les Pyrénées Atlantiques » ? Nous pourrions aussi mentionner l'existence même du conseil général et ses leit-motifs sempiternels sur des équivalences imbéciles du type « si on fait cela pour les basques il faut aussi le faire pour les béarnais... », ou bien encore des exemples caractéristiques tels que l'introduction d'un bilinguisme de façade dans les locaux du conseil général de Bayonne alors que ceux de Pau en sont souvent dépourvus. Ces exemples sont aussi ceux que l'on trouve dans l'université de Montaury alors que j'ignore s'il y a du béarnais dans l'université de Pau.

Le département pourrait disparaître. Vivent la région et la future communauté Pays Basque, mais encourageons le Béarn à faire de même. Déjà, à la demande du conseil général, une initiative « Herriko Ogia » sera sans doute promue en Béarn (la permanente du cluster Uztartu ayant été invitée à transférer la méthode utilisée). Dernièrement, en effet, les propos du récent maire de Pau ont paraît-il vanté les mérites des acteurs du Pays Basque et suggéré que les méthodes équivalentes soient développées dans une future communauté Béarn (à la différence de ce qu'aurait pu penser M Habib, peut être ?).

Autres conséquences des propositions du préfet

La prise en compte du territoire historique est un point indéniablement important. Elle n'était pas gagnée d'avance. Et, bien entendu, les

“ La prise en compte du territoire historique est un point indéniablement important. Elle n'était pas gagnée d'avance. Et, bien entendu, les conventions extraterritoriales avec nos voisins et amis (bassin de vie, transfrontalier, région), ne devront pas nous laisser nous engourdir dans un enferment d'un autre siècle.

conventions extraterritoriales avec nos voisins et amis (bassin de vie, transfrontalier, région), ne devront pas nous laisser nous engourdir dans un enferment d'un autre siècle.

Le surplus de dotation de l'Etat si on choisit cette formule est, bien entendu, un avantage : sur la base 2013, dotation de 34.9M€ par an, avec +9.5% si choix communauté d'agglomération et avec +14.1% si choix communauté urbaine. Il faudra donc que ces options soient analysées par les experts qui avaient déjà planché sur le sujet de la collectivité.

Les communautés de communes qui n'atteignent pas 20.000 habitants devront, de toute façon, fusionner. Il s'agit de Nivadour (18.932 habitants), Pays de Bidache (5.755), Pays d'Hasparren (14.897), Xiberoa (13.982), Amikuzze (9.972), Garazi Baigorri (12.826) et Ostibarre (3.835). Il faudra, aussi et surtout, éviter d'ancrer et pour longtemps, la séparation Côte/Intérieur qui serait désastreuse pour l'avenir (riche/pauvre, activité/désert, engorgement/souape foncière, étudiants et technicité/réserve d'indiens, etc.) alors qu'une gestion commune de l'espace et des projets peut avoir un début de réelle réciprocité (liaisons est-ouest, implantations économiques, désengorgement du BAB, politique pôles d'enseignement technique ou supérieur...). Tout plaide pour l'ensemble unique et commun.

Système évolutif

Le préfet a abordé les aspects de la loi et comparé un système fédératif à un système intégratif. L'intégration est adossée à des compétences et des budgets importants. La société civile devra être informée des conséquences qui sont très importantes pour l'avenir d'Iparralde. Les caricatures et les désinformations seront aussi nombreuses, il appartiendra, en partie aux abertzale, d'être particulièrement lucides, pragmatiques et de bonne volonté.

L'Etat, confronté à son importante réforme (et souhaitable), semble avoir la volonté de la traduire en Pays Basque, dans une perspective d'ouverture qui fera évoluer la situation. L'opportunité semble unique depuis plus de 200 ans, ne laissons pas passer le train, sans perdre ni notre âme ni notre avenir. N'opposons pas, de façon mesquine, des intérêts qui peuvent concourir.



Mila ostoen ostokada

Uztailaren 23-an Frantziako legebiltzarrak lurralde antolakuntzaren lehen atala bozkatu du. Hona hemen lege berriak sortzen dituen eskualde berrietaz zer dion Andde Sainte-Mariek.

Frantziako eskualdeen erreforma denen aho mihitako gaia denez, bizpahiru gauza aipatu gabe ezin egon. Frantses lehendakariak bultzatu nahi duen erreforma politikoak badu zerbait onik ere eta, agian, puntu baikor bakarra: mila ostoko delakoaren berikustea baitezpadakoa bilakatua zen efikazitate zerbaiten izenean. Hori erran ta gero, ohartzen ari gira ere erreforma horren aintzina eramaiteko moldea katastrofiko dela, erabat herritarren gandik urrun adostua. Parise aldeko kabinetek ilun eta kasik sekretuetan borrobildua, kasik astero karta berri bat aurkeztua zaigu, eskualde bakoitzeko jauntxo batek telefonoz garraisa eta bere mesederako lortu aldaketan arabera. Azken finean amateurismo politikoaren mamua aipatzen dute batzuk, zeinek agian muntro batzuk sortuko dituen. Bainan berriz ere funtsezko galderak ez ote dira ixilean geldituko? Zer nolako eta egiazko podere emanen zaie sortuko diren eskualde berrieri? Zer nolako aintzinkondut? Zer nolako fiskalitate sistema berri?

Frantziaren gaixotasun larria

Funtsezko galdera horiek pausatu eta hasten ahal gira mila ostoen ostokada komentatzen. Frantses estadao zentralismo okitu batetaz larriki eri da aspalditik. Gaixotasun larri hori bizkarra emaiteko gisan, iduri luke batzuk ohartu direla eskualdeeri beharko litakela ahalmen zerbait gehiago eman. Geroztik egunero kasik entzuten ari gira "eskualde azkarrak, haundiak beharrezkoak dira" edo "Eskualde haundi eta azkarrak sortuz, ekonomiak egingo dira eta efikazagoak izanen dira". Emaiten du kasik, gisa hortan mintzatuz, batzuk, beti bezala, erronka nagusiak Frantzia sakratuaren neurrikoak ikusten dituztela. Europaren neurrikoak ezartzeko orde. Emaiten du kasik, erreforma berri horrekin batzuk Frantzia gehiago amesten dutela eta ondorioz Europa guttiago alabainan. Anartean erreformaren ostokada tragikomikoa aintzina doa Pariseko prentsa baten konplizitatearekin. Egun batez Akitania mutil zahar iratzartzen da, ondoko astean bi ezkongai berriren ohean aurkitu aintzin. Espektakulu berdintsua ari da jokatzen beste hainbat eskualdeetan ere. Bainan baditaike aski laster kanpoko tenorearen bururatzea xistukatua izanen dela betiko lekutik: estatu zentralak eta bere administrazio zentral sakratuak stop eranen du komedia guziari. Eskolako haurren memento goxoak bururatuko dira eta jende serio eta jakintsuek aferak eskutan hartuko dituzte behingoz eta berriz ere. Parisetik erabakiko da zer den ona eta zer den txarra "peko" eskualdeentzat.

Hori guzia erran ta gero beharko dira ezkongai berriak ezkondu, alabainan. Akitania, « gure » Akitania, Poitou-Charentes eta aski ez balitz bezala Limousin eskualdeekin parekatuz. Amodiozko ezkontza denez, bost axola haatik. Norbaitek erabaki du eta kitto. Gisa hortan jokatzeak harrigarriko arinkeria nabaritzen du berriz ere. Eskualdeen historiari uko egitea da « frantses » ikuspegi batetik egin eta ere. Krisia garaietan agian oraindik gehiago kondutan hartu beharko litaikeen printzipioak zangopilatzen ditu "karta" berri horrek: eskualdeen egiteko molde sozialak, kulturalak... nahi ala ez gaur egungo eskualdeetan oinarrituak direnak. Horren erraiteak ez du erran nahi agian elkartasun eta kolaborazio gehiago beharrezkoak direla eskualdeen artean. Bi ikuspegiak ez dira elkarren kontrakoak, osagarri baizik.

Ahalmenik gabe

Anartean Kortzika bakarrik geldituko da "mutil zahar", alabainan gauza jakina da: misoginoa da, donado okitua, bakarrik bizitzeko baizik egin. Nantes hiria ez da Britainia eskualdean oinarritu eta sartu behar. Han azpi hartan den Euskal Herri parte ttipi harek aldarrikatzen duen Lyon eskualdeari kopiatu lurralde kolektibitate, ba ez ta pentsatu ere... mementoan segurrik. Frantzia, Frantzia haundia berriz ere egiazko erreforma baten ondotik pasatuko da seguraski. Eskualde berrituek ezingo dituzte muga berriak eraiki Frantzia mailan, aduana kontrola berriekin. Orain arte bezala, jendeen, merkantzien eta ideien ibiltzeko moldeak askeak izanen dira Europa guzian bezala. Eskualde berri horiek ez dira "estatu" azkar batzu bilakatuko gaurtik bihara-

“ “ **Eskualdeak heinean "ttipi" geldituko dira, egiazko Europa heineko erronketarik kanpo. Europako beste eskualde batzuek dituzten ahalmenik gabe, egiazko poderegunerik gabe.**



● **Andde Sainte-Marie**

munerat Parisetik hola erabakirik. Heinean "ttipi" geldituko dira ere, egiazko Europa heineko erronketarik kanpo. Europako beste eskualde batzuek dituzten ahalmenik gabe, egiazko poderegunerik gabe. Ez da biharko, Midi-Pyrénées eta Languedoc ezkondu berriek independentziarako kontsulta bat eskatzen Pariseri!

Ez, Parisek kasik dena kateatuko du berriz ere, betirako (?) erabaki baitu bere (?) eskualde historikoez ezin dituztela beraien aferak kudeatu eskutik atxikiak izan gabe.

Anartean, orain arte bezala naturaltasun haundienarekin segituko dugu eremu historiko dugun huntan aktore ezberdinen aktibatzen egunero bizitzeko eginbehar guzietan. Segituko dugu hurbiltasunari sentzu bat aurkitzen, herri kontzientzia ideki bat egunero pizten eta azkartzen. Frantziatik edota Europa aldetik gureganat hurbiltzen direneri herri kontzientzia hortaz kontzientzitzen. Eta pazientziatzko lan xehe horrek emaitzak emaiten ari dituelako, Parisetik zerbait proposatzen dutenean, baiezkoak erantzunez puntaraino negoziatzeko gai girela frogatuko dugu. Bidea betikoa da, funtsean berririk ez da eta.



Petit cadeau pour l'été

Le 31 juillet 1914, trois jours avant le déclenchement de la première guerre mondiale, le pacifiste Jean Jaurès, député socialiste du Tarn, honni des vociférants va-t-en-guerre, était assassiné par un étudiant nationaliste. En historien, Peio Etcheverry-Ainchart, nous fait découvrir un savoureux écrit de Jaurès sur les mérites des langues minorisées.

Ah, le mois de juillet... Il fait beau (parfois), c'est presque les vacances (parfois), on a le temps (parfois), on a la flemme (souvent). Envie d'écrire une chronique pour Enbata ? Oui, bien sûr et comme toujours ! Mais surtout envie d'offrir une petite pépite, que tous les lecteurs ou lectrices d'Enbata ne connaissent peut-être pas, à l'occasion du centième anniversaire de la mort brutale d'un grand homme, le 31 juillet 1914. A méditer par tous ceux qui se prévalent de Jaurès mais n'en gardent que ce qui les arrange...

Jaurès à Saint-Jean-de-Luz, 1911

"Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion d'admirer en pays basque, comment un antique langage, qu'on ne sait à quelle famille rattacher, avait disparu. Dans les rues de Saint-Jean-de-Luz on n'entendait guère parler que le basque, par la bourgeoisie comme par le peuple ; et c'était comme la familiarité d'un passé profond et mystérieux continué dans la vie de chaque jour. Par quel prodige cette langue si différente de toutes autres s'est-elle maintenue en ce coin de terre ?

Mais quand j'ai voulu me rendre compte de son mécanisme, je n'ai trouvé aucune indication. Pas une grammaire basque, pas un lexique basque dans Saint-Jean-de-Luz où il y a pourtant de bonnes librairies. Quand j'interrogeais les enfants basques, jouant sur la plage, ils avaient le plus grand plaisir à me nommer dans leur langue le ciel, la mer, le sable, les parties du corps humain, les objets familiers ! Mais ils n'avaient pas la moindre idée de sa structure, et quoique plusieurs d'entre eux fussent de bons élèves de nos écoles laïques, ils n'avaient jamais songé à appliquer au langage antique et original qu'ils parlaient dès l'enfance, les procédés d'analyse qu'ils sont habitués à appliquer à la langue française. C'est évidemment que les maîtres ne les y avaient point invités. Pourquoi cela, et d'où vient ce délaissement ? Puisque ces enfants parlent deux langues, pourquoi ne pas leur apprendre à les comparer et à se rendre compte de l'une et de l'autre ? Il n'y a pas de meilleur exercice pour l'esprit que ces comparaisons ; cette recherche des analogies et des différences en une matière que l'on connaît bien est une des meilleures préparations de l'intelligence. Et

l'esprit devient plus sensible à la beauté d'une langue basque, par comparaison avec une autre langue il saisit mieux le caractère propre de chacun, l'originalité de sa syntaxe, la logique intéressante qui en comman-
de toutes les



parties et qui lui assure une sorte d'unité organique.

Ce qui est vrai du basque est vrai du breton. Ce serait une éducation de force et de souplesse pour les jeunes esprits ; ce serait aussi un chemin ouvert, un élargissement de l'horizon historique.

Mais comme cela est plus vrai encore et plus frappant pour nos langues méridionales, pour le limousin, le languedocien, le provençal ! Ce sont, comme le français, des langues d'origine latine, et il y aurait le plus grand intérêt à habituer l'esprit à saisir les ressemblances et les différences, à démêler par des exemples familiers les lois qui ont présidé à la formation de la langue française du Nord et de la langue française du Midi. Il y aurait pour les jeunes enfants, sous la direction de leurs maîtres, la joie de charmantes et perpétuelles découvertes. Ils auraient aussi un sentiment plus net, plus vif, de ce qu'a été le développement de la civilisation méridionale, et



● Peio Etcheverry-Ainchart

ils pourraient prendre goût à bien des œuvres charmantes du génie du Midi, si on prenait soin de les rajeunir un peu, de les rapprocher par de très légères modifications du provençal moderne et du languedocien moderne.

Même sans étudier le latin, les enfants verraient apparaître sous la langue française du Nord et sous celle du Midi, et dans la lumière même de la comparaison, le fonds commun de latinité, et les origines profondes de notre peuple de France s'éclaireraient ainsi, pour le peuple même, d'une pénétrante clarté. Amener les nations et les races à la pleine conscience d'elles-mêmes est une des plus hautes œuvres de civilisation qui puissent être tentées. De même que l'organisation collective de la production et de la propriété suppose une forte éducation des individus, tout un système de garanties des efforts individuels et des droits individuels, de même la réalisation de l'unité humaine ne sera féconde et grande que si les peuples et les races, tout en associant leurs efforts, tout en agrandissant et complétant leur culture propre par la culture des autres, maintiennent et avivent dans la vaste Internationale de l'humanité, l'autonomie de leur conscience historique et l'originalité de leur génie.

J'ai été frappé de voir, au cours de mon voyage à travers les pays latins, que, en combinant le français et le languedocien, et par une certaine habitude des analogies, je comprenais en très peu de jours le portugais et l'espagnol. J'ai pu lire, comprendre et admirer au bout d'une semaine les grands poètes portugais. Dans les rues de Lisbonne, en entendant causer les passants, en lisant les enseignes, il me semblait être à Albi ou à Toulouse.

Si, par la comparaison du français et du languedocien, ou du provençal, les enfants du peuple, dans tout le Midi de la France, apprenaient à retrouver le même mot sous deux formes un peu différentes, ils auraient bientôt en main la clef qui leur ouvrirait, sans grands efforts, l'italien, le catalan, l'espagnol, le portugais. Et ils se sentiraient en harmonie naturelle, en communication aisée avec ce vaste monde des races latines, qui aujourd'hui, dans l'Europe méridionale et dans l'Amérique du Sud, développe tant de forces et d'audacieuses espérances. Pour l'expansion économique comme pour l'agrandissement intellectuel de la France du Midi, il y a là un problème de la plus haute importance, et sur lequel je me permets d'appeler l'attention des instituteurs."

Publié in *Revue de l'Enseignement Primaire*. 15 octobre 1911.



Elan de solidarité

Les immenses dégâts causés par les inondations hypothèquent la survie du Pays Basque intérieur. Juliette Bergouignan suggère la création d'un fonds de soutien aux sinistrés.



● Juliette Bergouignan

Le soleil est de retour, les fêtes battent leur plein au Pays Basque. S'il reste des stigmates de cette soudaine inondation du 4 juillet, l'actualité nous entraîne vite vers d'autres préoccupations et les victimes se retrouveront bientôt face à la dure réalité d'un énorme bouleversement.

Je n'aborderai pas ici les causes de ces intempéries violentes et répétées qui ne cesseront de sévir si nous continuons à mépriser la nature au nom de la modernité.

Non, c'est aux sinistrés que je pense : outre le traumatisme des personnes surprises dans les maisons qui ont réussi à s'échapper de justesse, restent les conséquences à long terme sur les fermes et les entreprises.

Nous pensons tous que, grâce aux assurances, l'activité redémarrera et que d'ici peu, la vie reprendra son cours. Or tout n'est pas si simple.

- D'une part, des élevages n'étaient pas assurés, car l'assurance est d'un montant tellement élevé que le coût en est insupportable et équivaut à une perte annuelle d'une partie du troupeau.

- D'autre part, en tenant compte de la vétusté, les sinistrés perdent des outils de travail précieux (vieux camions ou machines bien entretenus, bois

séché, documents...) et n'auront pas les moyens de réinvestir dans un matériel équivalent.

Tant de sacrifices, tant d'efforts et d'heures de travail qui ont permis à de petites entreprises de se développer et d'embaucher. En quelques heures, tout est englouti ! Leur avenir et celui des salariés qu'elles emploient est compromis.

Oui, mais que faire ? Après un formidable élan de solidarité dans l'assistance aux victimes, surtout aux familles qui ont tout perdu, le risque est que, le temps passant, chacun reprenne ses occupations, en laissant les plaies ouvertes.

Et c'est là que doit intervenir le politique. Au Pays Basque, nous avons l'habitude de créer les outils qui nous manquent : ikastola, gau eskola, radio ou autre media en euskera, Hemen Herrikoa, Laborantza ganbara...

Solidarité et créativité

Si nous voulons que des pans entiers de la fragile économie de l'intérieur ne sombrent pas, il faut penser structuration à long terme de la solidarité « Côte /Intérieur » et créativité.

Cette fois, si ce territoire est vraiment attaché à un développement équilibré « Côte Intérieur » tel qu'il l'affirme au sein du Conseil de développement et du Conseil des élus du Pays Basque,

c'est le moment de le prouver.

Les deux agglomérations : Acba et Côte Basque Sud devraient être chefs de file, au sein du Conseil des élus, dans la mise en place d'un fonds de développement permettant le redémarrage des entreprises touchées si durement. Les critères d'attribution des fonds et le fonctionnement de cette structure particulière doivent être clairement définis.

Outre l'effet psychologique, ce serait mettre en œuvre la première pierre de l'édifice que nous souhaitons construire pour notre territoire, à savoir une collectivité territoriale à statut particulier. Seule cette collectivité, élue au suffrage universel aurait naturellement la légitimité pour mettre en place les outils dont le territoire a besoin. La solidarité est, depuis la nuit des temps, une valeur qui a été transmise au Pays Basque. Les conditions de vie difficiles d'autrefois la rendaient indispensable.

Aujourd'hui encore, elle est indispensable. Mais comment mettre en place une telle organisation ? Grands élus, présidents de communautés d'agglomération ou de communautés de communes, à vous de jouer !

Jean-Marc-en kronika

Cherchez l'erreur



- **Le prix de vente** de l'ancien immeuble accueillant Orait Bat durant des décennies, rue Benoît Sourigues à Bayonne, a de quoi surprendre. Cette bâtisse dont le permis de construire déposé par l'acquéreur, la société Belin promotion, mentionne une surface à démolir de 866m², a été cédée 370.000€. Alors qu'au prix du marché elle aurait dû être estimée entre 800.000 et 1.000.000 d'euros. Explication : l'évaluation

des Domaines n'a pris en compte que le rez-de-chaussée. Tout bénéf pour la société Belin promotion qui achète le bien. Le comble c'est que la Ville propriétaire n'a pas pipé mot ! Étonnant, non ?

- **La loi Duflot** vient de permettre pour la première fois d'instaurer une taxe au logement vacant s'élevant de 1.2 à 1.7% de la valeur locative. Il y avait en 1999, selon l'INSEE, 1.890 appartements inoccupés à Bayonne. Aujourd'hui, seul un millier a été recensé par les services de l'état, dont 500 pour des raisons diverses échapperont à la pénalité. Le logement est un droit mais encore de traviole !⁽¹⁾

- **Jusqu'alors**, le spécialiste des "toilettes bouchées" dès le mercredi midi des fêtes de Bayonne, c'était le bar du Palais, rue d'Espagne. Celui-

là même qui avait accueilli Sarkozy au moment de la célèbre bronca fait des émules du côté du quai Jaureguiberry avec Ibaia, Itsaski, La Karafe, Chez Gilles... Buvez mais n'éliminez pas !

- **Au 25 juillet**, 800 Palestiniens ont trouvé la mort dans la bande de Gaza depuis le 8 juillet, début de l'offensive militaire israélienne⁽²⁾. La plupart sont des civils, dont de nombreux enfants. Côté Israélien, 35 personnes sont également décédées, dont une majorité de soldats. L'état d'Israël gouverné par une coalition droite/extrême droite est conforté par le gouvernement socialiste français. Mon Dieu : un état religieux, qu'il soit catholique, juif ou musulman, c'est pas très orthodoxe.

- **"Le droit de vote des étrangers aux élections locales est le dernier clou sur le cercueil de la nation"**. Signé Bruno Lemaire (UMP). Et en plus il est député !

- **"France Bleu Pays Basque, première radio du Pays Basque !"**, ce slogan, telle une litanie, est ressassé depuis des années sur les ondes. Fièvre d'annoncer 46.500 auditeurs journaliers, elle ignore au demeurant la géopolitique des sept provinces d'Euskal Herria. Première radio du Pays Basque Nord, c'est déjà très bien !

- **La marseillaise** aurait été chantée en réponse à un ikurriña géant déployé sur les toits face à la mairie lors de l'inauguration des fêtes de Bayonne selon Pierre Penin de l'édition de jeudi de *Sud Ouest*... A qui on demande de nous créer un hymne plus fédérateur que les trop partisans Gernikako arbola et Eusko gudariak?

(1) Source Collectif Magnolia (pétition sur change.org).

(2) Source Le Parisien

Heufcara
Ialguiadi
plaçara

Carnavals en été

Le MUCEM, Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, présente à Marseille une superbe exposition sur les carnivals et les mascarades du continent européen et du Maghreb, intitulée *Le monde à l'envers*.



● Ellande Duny-Pétre

Présenter l'expression d'une culture et d'un art populaire dans un contexte autre que le sien est un tour de force. C'est ce que parvient à réaliser, avec des moyens considérables il est vrai, le MUCEM, le nouveau musée qui, à sa manière, a pris le relais du Musée des Arts et traditions populaires de Paris (ATP), fermé en 2005 et dont il a récupéré les collections. En présentant corps, sons, déguisements et passant parfois de l'autre côté du miroir ou par des aperçus historiques, *Le monde à l'envers* nous fait approcher des rites du carnaval, d'un bout à l'autre du continent européen et autour de la Méditerranée. D'emblée, l'exposition nous plonge dans l'ambiance envahissante, entêtante des carnivals grâce à des films sur grands écrans et à un labyrinthe peuplé de tous les personnages de ce rituel hivernal. Cette farandole à la fois explosive et subversive, son tintamarre cathartique, ses sonneurs de cloches, ses ours, ses masques et ses costumes colorés semblaient bien éloignés de notre quotidien urbain, tech-

nique, voire virtuel ou dématérialisé. Ils deviennent tout à coup extraordinairement proches et vivants, loin de tout un folklore appauvri ou assourdi par les siècles. Ils prennent sens et nous recentrent sur notre humaine condition, quelques-unes des questions majeures de la vie et de la mort, ainsi que nos rapports sociaux. Par le regard que l'exposition met en oeuvre, nous reprenons contact avec une part occultée de ce qui fait nos sociétés et de ses fondements.

Le lieu des sans-voix

"Carnaval est le nom d'un écart qui arrive dans le flot du temps — un 'temps mort' socialement — pour y placer une activité rituelle", né bien avant la fixation calendaire par l'Eglise catholique (mardi-gras et mercredi des Cendres). Il s'agit d'un rite de passage entre une année et l'autre, marqué par une interrogation: le monde va-t-il renaître une fois encore? Les humains des temps reculés donnaient au temps tout son poids d'incertitude et inventèrent des rites pour favoriser le passage des cycles saisonniers. Alors prennent place une série de fêtes d'inversion, de transgression des hiérarchies, où chacun invente un autre: l'ours, le Turc, le Bohémien, des êtres grossiers, des géants, des êtres mi-hommes, mi-bêtes qui nous font peur et en même temps nous attirent, dans *"une fête que le peuple se donne à lui-même"*. C'est aussi le lieu où les sans voix, les zirtzil, les gens de peu prennent la parole. La critique populaire et la polémique s'expriment à l'encontre des figures respectables de la religion ou du pouvoir qui sont ici et pour un temps donné, déchues et ridiculisées. Ce "dehors", ce moment de liberté d'expression donnent tout son prix au carnaval, en un jeu complexe de miroirs

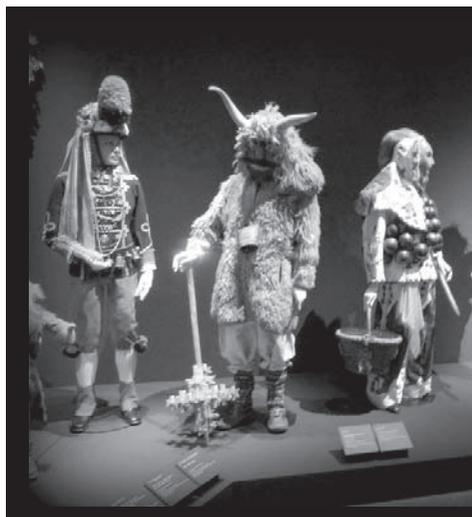
“ **Phénomène culturel oublié, dénigré, voire réprimé, les carnivals suscitent aujourd'hui un intérêt grandissant, souvent sous l'impulsion de militants culturels qui, depuis des décennies, s'attachent à les faire revivre.** ”

et de masques.

L'exposition du MUCEM nous donne à voir et nous explique tout cela mais aussi pose les questions du carnaval d'aujourd'hui et de demain. Ce sont celles de la médiatisation excessive, de la fabrication parfois facile des symboles d'une identité, de la disparition des temps de préparation où chacun prépare son corps et son esprit, noue d'autres relations, se détache de son identité sociale. La codification fige parfois des pratiques apprises ou reconstruites, au nom du maintien de traditions réputées ancestrales. Ailleurs, la pression des pouvoirs locaux en fait des parades touristiques dont le poids économique pèse lourd. Gageons que la force libératrice des carnivals et des mascarades, le rire et la dérision, le pouvoir d'invention de ces moments d'intense sociabilité demeureront vivants. *"Le souffle chaud amoureusement transmis de bouche en bouche de la tradition orale, des gestes rituels et de la mémoire envelopperont demain encore [les rues de nos villages] et de chaque pierre, comme un iceberg au printemps, jailliront les mots dégelés, les cris, les vérités rauques ou cristallines..."*

Phénomène culturel dénigré

A Marseille, ce grand voyage dans l'imaginaire carnavalesque a été précédé de quatre années de collecte et de recherches à travers toute l'Europe, par une équipe d'ethnologues. Il se présente tel un habit d'Arlequin, comme *"un concert de voix parfois contradictoires ou cacophoniques, qui loin d'épuiser le sujet, invite à se perdre dans le charivari du carnaval"*. L'ampleur du champ géographique concerné,



la qualité de la présentation et du questionnement, valent le détour.

Phénomène culturel oublié, dénigré, voire réprimé, les carnivals suscitent aujourd'hui un intérêt grandissant, souvent sous l'impulsion de militants culturels qui, depuis des décennies, s'attachent à les faire revivre. Cette exposition du MUCEM qui doit beaucoup

au Musée international du carnaval et du masque à Binche (Wallonie), mériterait d'être présentée en Pays Basque, en particulier pour conforter la démarche de classement au Patrimoine culturel mondial immatériel de l'Unesco des carnivals du Labourd. Pour nourrir également la réflexion collective quant à leur avenir dans nos sept provinces.

MUCEM, Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Fort Saint Jean et J4 à Marseille, exposition Le Monde à l'envers, carnivals et mascarades de l'Europe et de Méditerranée, du 26 mars au 25 août 2014 sur 1500 m². Cette exposition sera présentée au MICM de Binche (Etat belge), sous une forme réduite (800 m²), de fin janvier à fin juin 2015. Superbe catalogue de 336 pages, publié par Flammarion MUCEM.



Invraisemblable patchwork

Cette présentation du carnaval nous réconcilie avec un musée dont certains aspects demeurent décevants. Sa galerie de la Méditerranée est un invraisemblable patchwork où, sous prétexte de "portrait mosaïque", se mêlent sur 1500 m², bouquet de Saint-Eloi (enseigne de maréchal-ferrant), masque africain du Nigéria, collier et cloche de boucs arlésien, statue de Cérès en marbre (1^{er} siècle av. J.C.), araire et joug alpins, charrette sicilienne, portepain serbe, pioche à deux dents, gargoulette géorgienne, statue d'homme-lion (Allemagne, 30.000 ans av. J. C), etc. etc. et pour couronner le tout, une sakieh égyptienne ou système traditionnel d'irrigation. Le MUCEM nous offre alors en spectacle la démarche de récupération de cette sakieh en 2012, à 100 km du Caire et son voyage jusqu'à Marseille, avec en prime le regard d'un vieux fellah qui la regarde partir de son village.

Une sauvegarde certes, mais aussi l'aveu des rapports de domination entre l'Europe riche et les peuples dominés du Sud. Une vidéo sinistre à en pleurer qui résonne comme l'appropriation des sculptures du Parthénon ou de la Vénus de Cyrène.

Les âges de la vie

En 2014, le MUCEM a fermé à la visite la chapelle du fort Saint-Jean. C'est une bonne chose. L'an dernier, on y voyait à la place de l'autel, un étonnant capharnaüm, sous la forme d'un mur de 200 objets issus du musée parisien des ATP et mis en scène par Zette Cazalas, autour du thème des âges de la vie: quilles militaires, battoir de lavandière, tribulum bulgare, chapeau de Catherinette, croix de fer, quenouille, instruments pour la circoncision, chef d'oeuvre de compagnon du devoir, couronne de mariage norvégien, crémaillère, etc. et enfin, entre une tombe hongroise et celle d'un personnage religieux d'A-

frique du Nord... une stèle discoïdale du Pays Basque Nord! Le guide interrogé sur la nature de cette pierre ronde ne sait pas de quoi il s'agit. Il renvoie sur un écran tactile où chaque objet numéroté fait l'objet d'une fiche. Celui de la stèle discoïdale indique: "*Rituel de la mort. Stèle funéraire. Pays Basque France, avant 1886. Granit. Pour les musulmans, le défunt est enterré en direction de la Mecque, sans cercueil, si la loi de son pays l'autorise. La crémation est interdite chez les juifs, le corps doit être enterré dans un cercueil sobre, symbole de l'égalité devant la mort. Les chrétiens privilégient l'inhumation, mais tolèrent la crémation depuis 1963*". Quant à la galerie du temps cyclique des fêtes calendaires qui devait présenter "*les temps forts du calendrier rural et les rites agraires et religieux à l'époque où nos sociétés vivaient encore au rythme de la nature*", elle n'a jamais été ouverte. Sans doute

est-ce préférable. Seuls figurent encore aujourd'hui le panneau qui l'annonce et ses portes closes.

Petits peuples périphériques

Sur un site historique grandiose, dans des bâtiments conçus par un grand architecte et pour un coût de plus de 200 millions d'euros, voilà comment sont traitées les cultures des petits peuples périphériques et leur altérité. Au nom d'une universalité méditerranéenne et d'un discours vantant les mérites de l'intégration, du métissage, à la française bien sûr. Si l'on gratte le vernis de la présentation brillante, si l'on cherche derrière la qualité irréprochable du discours intellectuel, apparaît alors un projet subliminal qui risque de dater très vite. Ne restera plus que la figure d'un homme épuisé, défiguré, telle qu'elle apparaissait à la fin de l'exposition de 2013 *Le noir et le bleu, un rêve méditerranéen*. Un homme seul, au regard vide. Il attend, il erre. Il attend Godot.



Le titre ancestral, un modèle au Canada ?

En Pays Basque on sait ce que colonisation veut dire. Dans le nouveau monde aussi. Pourtant des craquements se font entendre qui disent que rien n'est jamais immuable. David Lannes, notre sagace spécialiste des minorités opprimées, nous explique les tenants et aboutissants d'une décision de justice qui fera date au Canada.



● David Lannes

Imposer aux groupes miniers, aux exploitations forestières et aux conglomérats pétroliers une exploitation pérenne des ressources qui n'hypothèque pas le bien être des générations futures... c'est possible ! De manière assez improbable, c'est le peuple Tsilhqot'in, l'une des nombreuses Premières Nations (ou peuples autochtones) du Canada, qui nous montre l'exemple. Au terme d'une très longue bataille juridique, les 4.000 indiens Tsilhqot'in viennent en effet de se voir attribuer le premier "titre ancestral" jamais accordé sur un territoire spécifique au Canada. Un titre qui, selon la Cour Suprême, "confère au groupe qui le détient le droit exclusif de déterminer l'utilisation qu'il est fait des terres [...] pourvu que les utilisations respectent la nature collective de ce droit et préservent la jouissance des terres pour les générations futures". Au-delà des conséquences directes pour le peuple Tsilhqot'in, ce verdict historique marque selon l'un des représentants des Premières Nations le début "d'un authentique dialogue de réconciliation qui [leur] a échappé pendant si longtemps". Il pourrait également infléchir le comportement des nombreuses entreprises qui exploitent les ressources naturelles canadiennes.

Titres ancestraux

En 1973, la justice canadienne avait déjà réfuté la doctrine coloniale selon laquelle les terres n'appartenaient à personne avant leur "découverte" par les Européens. Cette décision reconnaissait implicitement l'existence de "titres ancestraux", mais sans les définir explicitement. La loi constitutionnelle de 1982 en précisa un peu l'interprétation juridique en stipulant que "les droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés". S'inscrivant dans cette dynamique, les Tsilhqot'in se sont lancés en

1989 dans une bataille juridique pour l'attribution d'un titre ancestral afin de s'opposer à l'octroi, en 1983, d'une licence forestière sur leur territoire. En 2002, un premier jugement reconnu aux Tsilhqot'in le droit à un titre ancestral mais, pour des raisons de procédure, le titre ne put être émis. Ce jugement fut de toutes manières invalidé par la Cour d'appel de la province de Colombie Britannique qui statua que les Tsilhqot'in ne pouvaient prétendre à un titre sur leurs territoires de chasse et que leurs revendications territoriales devaient se limiter aux zones d'occupation et d'usage intensifs — c'est à dire presque rien pour un peuple semi-nomade ! En des termes qui confèrent à son verdict une portée qui dépasse de loin le seul cas des Tsilhqot'in, la Cour Suprême a catégoriquement réfuté ces arguments : "la jurisprudence et la doctrine ne donnent pas à penser que le titre ancestral se limite à certains villages ou à des fermes, comme l'a conclu la Cour d'appel. Au contraire, suivant une approche qui tient compte des particularités culturelles, l'utilisation régulière des terres pour la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette constitue une utilisation 'suffisante' pour fonder un titre ancestral". L'octroi d'un titre permet également de réévaluer le comportement passé des autorités locales : "lorsque la consultation ou l'accommodement est jugé insuffisant, la décision du gouvernement peut être suspendue ou annulée".

Conseil de bon sens

Ce caractère rétroactif de la loi pourrait changer la donne à grande échelle au Canada. Les autorités locales et les entreprises ne peuvent en effet plus prendre à la légère les préoccupations des peuples autochtones lorsqu'ils sont impactés par un projet. Car si le titre ancestral ne s'applique pas aux territoires faisant l'objet de traités entre le gouvernement et les peuples autochtones, il est en effet plus que jamais d'actualité pour tous les territoires "non cédés". Et il y en a beaucoup ! Rien qu'en Colombie Britannique où très peu de traités ont été signés en

“ Le caractère rétroactif de la loi pourrait changer la donne à grande échelle au Canada. Les autorités locales et les entreprises ne peuvent en effet plus prendre à la légère les préoccupations des peuples autochtones lorsqu'ils sont impactés par un projet.

raison de l'intransigeance du gouvernement provincial, la question se pose pour des centaines de groupes autochtones. Près de 40% du territoire du Québec pourrait aussi être concerné et, en Ontario, les Algonquins réclament à eux seuls 36.000km². De même, un projet de pipeline évalué à 7 milliards de dollars traverse 4 territoires concernés...

Dans bien des cas, il sera très difficile d'établir qu'un territoire donné est éligible à un titre ancestral (cela a requis cinq ans et de nombreuses études historiques et ethnographiques dans le cas des Tsilhqot'in). Il n'en reste pas moins que la décision de la Cour Suprême renforce considérablement la position des peuples autochtones dans leurs négociations avec les autorités. Un vent d'optimisme souffle donc sur les Premières Nations. Dans les milieux industriels, on fait par contre plutôt grise mine, et l'on cherche à se raccrocher à la possibilité mentionnée par le jugement de la Cour Suprême de porter atteinte au titre ancestral en l'absence du consentement du groupe autochtone "si l'atteinte est justifiée par un objectif public réel et impérieux". Mais le même jugement stipule que "la mesure gouvernementale [doit être] compatible avec l'obligation fiduciaire qu'a la Couronne envers le groupe autochtone" et en particulier que "le gouvernement doit donc agir d'une manière qui respecte le fait que le titre ancestral est un droit collectif inhérent aux générations actuelles et futures". Et la Cour Suprême de s'adresser directement aux réticents : "les gouvernements et particuliers qui proposent d'utiliser ou d'exploiter la terre, que ce soit avant ou après une déclaration de titre ancestral, peuvent éviter d'être accusés de porter atteinte aux droits ou de manquer à l'obligation de consulter adéquatement le groupe en obtenant le consentement du groupe autochtone en question". Un conseil de bon sens dont les générations futures, qu'elles soient autochtones ou pas, lui sauront gré.



Le chef Roger William entouré des autres chefs de tribus.



Martinenen kronika

Le corso dans le tempo



La plus ancienne animation de nos fêtes avait pour thème cette année "les régions de France"... bingo ! Choisi il y a des mois, ce thème tombe à pic dans le grand chambardement actuel et notre corso 2014 sera des plus collector !

Preuve qu'à Bayonne le hasard fait toujours bien les choses ou que la commission des fêtes est vraiment pénétrée du sens de l'Histoire... ! Reste que les réalisateurs de chars s'en sont sagement tenus à l'existant mais, cette année, les milliers de festayres massés sur le trajet du corso auront à cœur sans doute de commenter l'affaire. Il y a dix chars, un signe ? Allez savoir !

Au rythme des annonces gouvernementales, des tripatouillages parlementaires, des pétitions citoyennes, le nombre des régions qui survivront au remue-ménage est encore inconnu. Il serait d'ailleurs temps pour des "bookmakers" avisés d'ouvrir aux parieurs un espace dédié. Quelle serait la cote alors de l'Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes alors que des voix et non des moindres s'élèvent pour nous régionaliser jusqu'à Perpignan ? Personnellement, je m'en fous et je me demande dans la chaleur de l'été si c'est grave ? J'ai bien entendu une Martine célèbre, râler fortement (c'est consubstantiel au prénom) "il manque une vision et une méthode"... et demander à Valls d'arrêter le Monopoly ! Dans la foire aux propositions en cours, tout est possible puisque rien n'a de sens ! Il s'agit simplement de bla-

blater en faisant valoir les idées les plus incongrues au gré des envies ou des intérêts parfois des plus particuliers... Je ne vous dis pas la carte des régions de France après quelques débats fumeux dans les méandres des fêtes !

Pas sérieux mon propos ? Peut-être plus qu'il n'y paraît, il entraîne une réflexion sur la façon dont nous sommes gouvernés, et au-delà sur la perte des références de toute une société. Dans un système hystériquement centralisé et voué à l'excès technocratique, un découpage territorial peut s'entendre comme un empilement statistique sans autre forme d'ambition. Il faut évidemment éviter tout ce qui pourrait ressembler à un fait culturel ou à une réclamation historique et décider ex-cathedra des divorces ou des mariages. On a bâti les départements avec l'histoire d'une journée à cheval d'un point à un autre, on peut bien imaginer des régions en fonction du nombre des habitants ou de la richesse supposée des territoires ! Rester à s'étonner si cela ne fonctionne pas !

Nous avons un petit maestro à Maignon et un grand indécis à l'Elysée, et donc tout est possible. Cette réforme qui vient en fin de débat sur l'acte III de la décentralisation n'a pas été pensée, elle a surgi dans quelque tête d'énarque au début de l'année et elle doit constituer le point d'orgue du quinquennat. Après avoir ressuscité les conseils généraux, il s'agit maintenant de les effacer peu à peu au profit des conseils

régionaux et de donner prime aux intercommunalités puisqu'on finit par comprendre qu'il convient de conserver des lieux de décisions de proximité. Il faudra donc repenser les compétences entre les uns et les autres et sans doute revoir les modes d'organisation. Autrement dit, on n'est pas arrivé, d'autant que si j'ai bien suivi, Hollande et Valls ne sont pas soutenus par leur propre majorité !

Mieux vaut en rire, car c'est une sourde colère qui pointerait alors... colère car on ne joue pas à la gestion territoriale comme dans Sim City, on n'amalgame pas les poireaux avec les carottes sur la seule injonction des baronnies locales, s'il s'agit de penser l'avenir convenons tout de même que le spectacle est de piètre qualité ! D'autant qu'il se murmure que d'ici 2016, le dispositif pourrait être évolutif...

Alors 14, 13, 12 régions ou 10 comme pour le corso ? Rendez-vous en septembre quand nous sortirons de la torpeur estivale et qu'Hollande aura peut-être tranché ! Rousset sera possiblement à la tête d'un territoire sur lequel le soleil ne se couchera jamais... et on finira par savoir si la commission des fêtes bayonnaise a eu la seule vision vraiment réaliste de toute cette abracadabrantesque histoire !

Dans l'attente, que les fêtes du Pays Basque soient belles. Elles sont un des symboles forts de notre fait identitaire, vous savez, le truc dont il ne faut jamais parler... Pesta on deneri.

Monsieur le sous-préfet

● Xipri Arbelbide

Il y a un an, je vous écrivais pour vous annoncer la bonne nouvelle : les candidats au bac de l'ikastola avaient fait 100% ! Le préfet n'aurait pas apprécié ma missive, mais ce sont des mauvaises langues qui racontent cela. Comme il est parti vers des horizons plus ensoleillés, je puis me permettre de récider. Eh oui ! Je viens d'apprendre que mes jeunes amis de l'ikastola ont frôlé le record de l'an dernier : ils ont fait 98,2%, dont plus de la moitié avec mention. Dans les conditions que je vous avais exposées !

Et voilà que vous récidez aussi : vous mettez à nouveau notre langue au tribunal. Après Hendaye, c'est Ustaritz qui est présumé coupable, pour avoir déclaré officielle notre langue, au même titre que le français. "Présumé", car ces élus jouissent bien sûr de la présomption d'innocence jusqu'à la décision du tribunal. Le dernier des béotiens sait que cette déclaration ne portera aucun tort à la langue de Molière. Tous les Uztaritz continueront à manier le dialecte d'Ile-de-France avec autant d'aisance qu'un indigène d'Aubervilliers ou d'Evry. Sans doute avez-vous reçu des ordres de Paris où l'on a une perception assez curieuse du Pays Basque. Mais j'aurai sans doute l'occasion de toucher ce point un autre jour.

Puisque je parle de Paris, ne serait-ce pas précisément là-bas que l'on a voté une loi demandant aux municipalités un quota de 25% de logements sociaux ? Ne vous aurait-on pas transmis le compte rendu de la dernière réunion de l'Acba ? Nos élus républicains y ont fait savoir qu'ils excluent définitivement d'atteindre ce quota. Oui, il y a du terrain et de l'argent : pour une cité de l'Océan, pour un centre du Quintaou, pour des résidences secondaires, pour des golfs. Pas pour des gens qui ne sont même pas capables de se payer un logement.

J'ai attendu les jours suivants que ces messieurs soient aussi convoqués au tribunal en compagnie de ceux d'Uztaritz, mais en vain. Dans cette France où le mot Egalité est gravé sur les frontons de toutes les mairies, y aurait-il des lois sans conséquences qu'il faut appliquer à tout prix et d'autres, essentielles, que des multirécidivistes impénitents peuvent piétiner année après année, sans que l'Etat ne bouge ? Ce sont ces mêmes élus qui, assurés de la même impunité, refusent obstinément aux gens du voyage, le terrain prévu par la loi pour les recevoir. Paris ne vous demande donc pas de faire appliquer ces lois qui touchent pourtant un droit fondamental de toute personne !

Monsieur le sous-préfet, en tant que citoyen et contribuable français de nationalité Basque, j'éprouverais un grand plaisir si, en ces temps d'austérité, vous renonciez à gaspiller de l'argent pour payer les frais d'un procès sans aucune conséquence pour la langue française.

En tant que prêtre, j'éprouverais un plaisir tout aussi grand si vous pouviez faire appliquer la loi républicaine qui veut que chacun ait un logement. Elle n'est qu'une concrétisation bien tardive du message du prophète Isaïe, qui sentait, il y a déjà 2.500 ans, qu'il faut "héberger les pauvres sans foyer" (Is 58/7). Tous nos élus, enfants de la Bible, connaissent depuis leur catéchisme, ce bon conseil du messager de Dieu.



Hiri pastoralala ?

● Jean-Louis Davant

Hiri pastoralala : oximoro bat dirudi, elkarren etsai diren bi hitzen ezkontza. Baina hitzen atzetik zer dagoen iker dezagun. Pastoralala ez da, uste den bezala, artzainek emaniko antzerkia. Izen hori Italian sortu zen XVI. mendean, bere teatro motarekin ; laster Espainiara hedatu zen, eta gero Frantziara XVII. ean. Antzerki mota goxo bat zen, gaurko comédies musicales delakoan egite zerbaitekin. Handikien gorteetako amodio "galantak" eta alegiazko maitakeriak itxuratzen zituen, sasi artzainen arteko istorio korapilatsu batzuen iduripenean.

Aditu zenbaiten arabera (Txomin Peillen, Beñat Oihartzabal), Zuberoako teatro herritarra XVII. mende horretan sortu zatekeen, haatik iturri zaharrago bate-tik. Italiar, frantziar eta espainiar pastoral "galant" harekin ikustekorik ez du : zinez epikoa da gurea, borrokalaria. Gainera funtsezko izenez, idazkia bederen trajeria deitzen da. Hegoaldeko jakintsu eta hiztegi-gileek izen hori baztertzen digute, horren ordez tragedia sartuz. Oker dabilta, trajeria Zuberoako pastoralaren izen generiko, espezifiko eta kasik berezia baita. Ez da tragediaren baliokidea, ezen trajeria ez da osoki tragikoa : bultaka komediatik ere badu, publikoaren lasaitzeko, etsaiaz trufatzeko.

Dena dela, *hiri trajeria* deituz, oximoroa ezabatzen da. Haatik *hiri* horrekin zer adierazten den sakonean ikertu behar litzateke. Gaiaz balin bada, *Gerezien denbora* ez da lehena. Adibidez Agirre lehendakaria hiritarra zen, Bilbon sortua, Getxoko auzapez izana, hiriburuz hiriburu ibilia, Parisen zendua. Cassin halaber, Baiona eta Nizakoa, unibertsitateko irakaslea, hiriburuetan bizi izan zen, eta Parisen hil hau ere.

Baina egia da orain arte langile mundua guti agertu dela trajeria : Bilbon manifestaldi bat egin zuen *Agirre presidenta* delakoan, Herriarteko "Internationale" famatuaz bukatua. Salbuespen laburra, Guardia Civilak egurrez ebakia. Beraz *Gerezien denbora* horren lehenbiziko berezitasuna da langileria trajeria erdiz-erdi sartzen duela lehentze.

Ber denboran, antzezleak hiritarrak dira, eta egiazko hiri batean antzezten dute, halakoa baita Baiona, Atharratze eta Maule ez bezala ; bi hauek, beren pretentziona guziekin, baserri munduko bi burgu eta karriküne baikiz ez dira : hiritargoa buruan daukate, baina

karik handiena : sorterritik urrunduz bere jitea ez zezan gal, comédie musicale sukra-tuen mailara jaitsiz, edozein janfutrekeria baimenduz. Urtziri eskerrak, Baionan ez da holakorik gertatu, egiazko trajeria izan da. Haatik funts horren berme zeuden Itxaro Borda, Beñat Achiary, JP. Recalt eta Lapurdiko zuberotar andana baten esperiantziak. Kritika bat halere : dataz 2.a Garindainekotik hain hurbil jartzea. Hasian hasi, beste hau ere : bukaeran, publikoak berak ikus dezala zutitu behar duen ala ez. Tauladatik horretara deitzerik ez da trajeriako usantz-zan.

Dena dela, *hiri trajeria* deituz, oximoroa ezabatzen da. Haatik *hiri* horrekin zer adierazten den sakonean ikertu behar litzateke.

beste inon ez dagokie ! Beraz alde horretarik, eta ez da mendreena, *Gerezien denbora* hiritar trajeria da, lehenbizikoa naski.

Haatik agian urratsik handiena, Zuberoatik urrun sortzea izan da. Segurki, eta gutik dakite, zuberotar gisako trajeriak Zuberoatik kanpo ere jaio izan dira, Biarno hurbilean eta Baxenabarre gertuan, XIX. mendean franko ausarki, XX. ean zenbait aldiz : baina Zuberoaren hegalpean bezala zeuden hor. Oraikoa trajeriak jauzi handia egin du Iparaldeko eta bereziki Lapurdiko hiriburura salto eginez, arrakastarekin gainera, usaiaiko legeak errespetatuz, bereziki espiritu epikoa eta borrokarako behar diren kolore kontrajariak atxikiz.

Zuberotar chauvinismotik at, hori nuen kez-

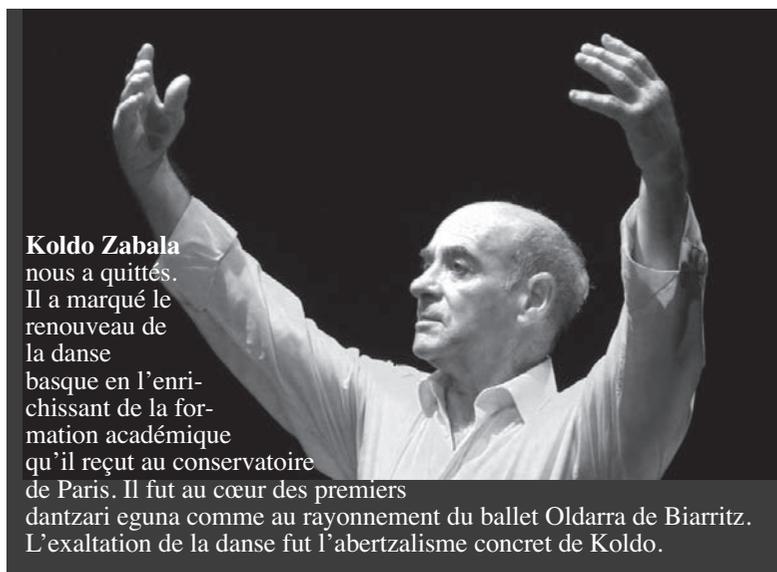
Trajeria Lapurdira lekutuz, bide berri bat ireki zaigu. Zuberotar idazle batek ezin zuen, saltzailatzat ager zitekeen, bereziki "Souletins" frankofono jorien ikuspegitik. Itxaro Borda baxenabartarrak "xanpillus" ausarta egin digu. Haatik Zuberoa barnetik ezagutua zuen: abantail handia egiazko trajeria baten idazteko. Laster ikusiko antzerti mota berezi horrek zer jarraipen ukanen duen Zuberoatik at. Haatik egia da trajeria euskaldun guzien altxorra dela, nahiz orain arte Zuberoak eta horren txitek emana zen, eta euskal antzerti bere ustez normalak baztertzia, bere biltzar eta jardunaldietara ez baitu pastoralkaririk gomitatzen ere. Jean Vilar zenak *théâtre national populaire des Basques* deitu zuen. Euskaldunen opera zait.

Notre couverture : Gérard Onesta, vice-président du Conseil régional Midi-Pyrénées. Photo DR.

Lan eskaintza

Vous êtes admissible à un emploi aidé, bilingue, et prêt à renforcer l'équipe d'Enbata ? Un poste de CAE, pour une personne bilingue (français, euskara) va être dédié au suivi des abonnés d'Enbata (contacts téléphoniques) et à la présence d'Enbata dans les événements militants d'Iparaldea. Formation et suivi assurés par l'équipe d'Enbata.

Contact : info@enbata.info



Koldo Zabala nous a quittés. Il a marqué le renouveau de la danse basque en l'enrichissant de la formation académique qu'il reçut au conservatoire de Paris. Il fut au cœur des premiers dantzari eguna comme au rayonnement du ballet Oldarra de Biarritz. L'exaltation de la danse fut l'abertzalismo concret de Koldo.

■ **Enbata**, mensuel politique basque, 3, rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél. 05.59.46.11.16 enbata@wanadoo.fr
Abonnement d'un an : 40€
Responsable de la publication: Jakes Abeberry.
Dessins: Etxebeltz.
Imprimerie du Labourd, ZI Saint-Etienne Bayonne.
Commission paritaire n°0317 C 87190

